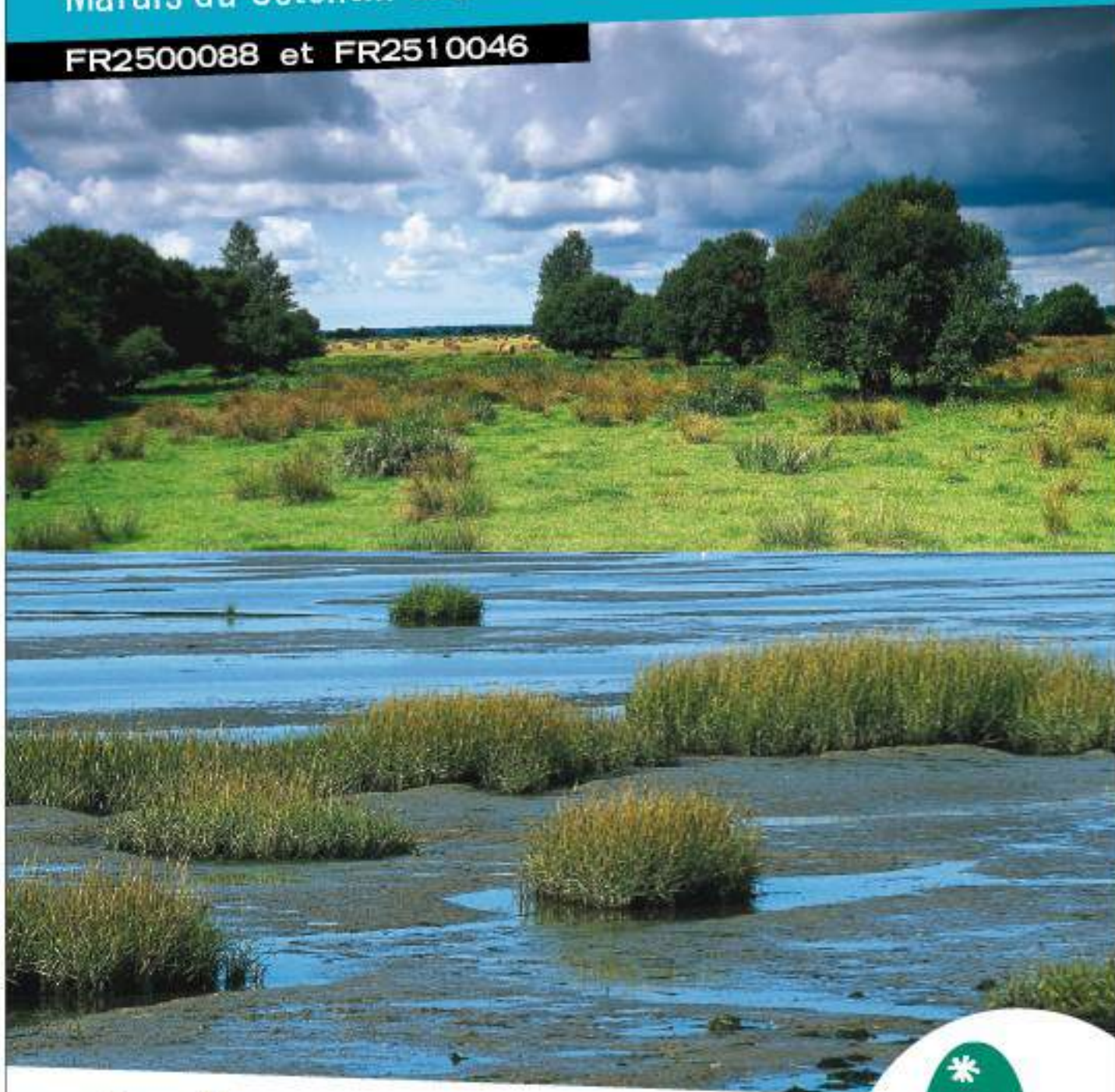


Sites Natura 2000

Directive Habitats et Oiseaux

Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys

FR2500088 et FR2510046



Bilan 2020

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



L'Europe investit dans les zones rurales



Fonds européen agricole pour
le développement rural :
l'Europe investit dans les
zones rurales

Faits marquants

La pandémie COVID 19 a perturbé l'animation de la mise en œuvre du document d'objectifs et encore plus fortement la révision de celui-ci.

Il a été proposé de prolonger d'un an les contrats MAEC déposés en 2015, arrivés à échéance.

Deux nouveaux contrats Natura 2000 ont été déposés cette année pour l'abattage des peupliers de la RCFS des Bohons d'une part et pour la restauration d'un bâtiment abritant une colonie de Petits Rhinolophes d'autre part.

Le document ci-après présente le bilan de la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Directive Habitats « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys » FR2500088, et Directive Oiseaux FR2510046 entre janvier et décembre 2014. Il reprend dans sa première partie l'architecture de ces documents d'objectifs (Fiches mesure) pour repositionner les actions exécutées cette année.

Dans ce document, les éléments relatifs à chaque Directive sont signalés par les pictogrammes suivants :



: Directive Habitats,



: Directive Oiseaux

Table des matières

Etat d'avancement.....	8
Bilan des actions menées en 2020.....	10
Fiche mesure 1 :.....	10
Encourager les pratiques agricoles extensives.....	10
Fiche mesure 2.....	13
Soutenir le pâturage collectif.....	13
Fiche mesure 3 :.....	13
Conseiller pour la gestion des mares de gabion.....	13
Fiche mesure 4 :.....	14
Pérenniser la gestion des espaces protégés.....	14
Fiche mesure 5 :.....	27
Conserver un réseau de fossés et mares entretenus.....	27
Fiche mesure 6 :.....	28
Restaurer des secteurs embroussaillés.....	28
Fiche mesure 7 :.....	29
Suivre l'évolution des boisements dans les marais.....	29
Fiche mesure 8 :.....	29
Réglementer le boisement dans les marais.....	29
Fiche mesure 9 :.....	30
Conseiller, conventionner, acquérir pour former un réseau de roselières.....	30
Fiche mesure 10 :.....	30
Aménager et gérer le réseau de roselières.....	30
Fiche mesure 11 :.....	31
Poursuivre la mise en œuvre des règlements d'eau des AS.....	31
Fiche mesure 12 :.....	32
Promouvoir les outils de maîtrise des prélèvements d'eau (à travers les SAGEs).....	32
Fiche mesure 13 :.....	34
Promouvoir les démarches de calendrier partagé pour le pompage des mares de gabion	34
Fiche mesure 14 :.....	34
Relever la ligne d'eau du Gorget.....	34
Fiche mesure 15 :.....	35
Gérer les niveaux d'eau des fossés présentant des risques d'assèchement (Gorget).....	35
Fiche mesure 16 :.....	36
Conseiller, conventionner, acquérir pour former un réseau « mosaïque de niveaux d'eau»	36
Fiche mesure 17 :.....	36
Aménager et gérer le réseau « mosaïque de niveaux d'eau».....	36
Fiche mesure 18 :.....	37
Aménager les obstacles à la migration des poissons migrateurs.....	37
Fiche mesure 19 :.....	39
Pérenniser la mise en réserve de la Baie des Veys pour les Salmonidés.....	39
Fiche mesure 20 :.....	39
Poursuivre la mise en œuvre de la lutte collective contre le Ragondin et le Rat musqué	39

Fiche mesure 21 :	40
Former et animer un réseau de surveillance des espèces invasives.....	40
Fiche mesure 22 :	41
Agir, en tant que de besoin, sur les foyers de colonisation des espèces invasives.....	41
Fiche mesure 23 :	42
Entretien la végétation des remises diurnes d’anatidés.....	42
Fiche mesure 24 :	43
Assurer la quiétude des remises diurnes d’anatidés.....	43
Fiche mesure 25 :	44
Gérer des niveaux d’eau favorables dans les remises diurnes d’anatidés.....	44
Fiche mesure 26 :	45
Diagnostiquer et équiper les zones à risque de collision.....	45
non prévu au Document d'Objectifs :	45
Diagnostiquer et équiper les ouvrages routiers pour la Loutre.....	45
Fiche mesure 27 :	46
Sensibiliser les usagers à la prise en compte du patrimoine naturel.....	46
Fiche mesure 28 :	47
Informersur l’état d’avancement de la démarche.....	47
Fiche mesure 29 :	48
Améliorer les connaissances, suivre et évaluer les habitats.....	48
Fiche mesure 30 :	59
Suivre et évaluer les espèces.....	59
Fiche mesure 31 :	71
Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d’objectifs.....	71
Fiche mesure 32 :	78
Améliorer les connaissances sur les espèces.....	78
Fiche mesure 33 :	81
Poursuivre la mise en place des exclos pour les toiles communautaires du Damier de la Succise.....	81
Fiche mesure 34 :	82
Rechercher et gérer des biotopes relais pour favoriser les échanges entre populations de Damier de la Succise.....	82
Fiche mesure 35 :	83
Animer une réflexion prospective sur l’évolution du trait de côte.....	83
Fiche mesure 36 :	84
Poursuivre les suivis biologiques et sédimentaires du littoral.....	84
Fiche mesure 37 :	85
Organiser la fréquentation sur les sites littoraux sensibles.....	85
Fiche mesure 38 :	86
Pérenniser le ramassage manuel sélectif des macro déchets du littoral.....	86
Fiche mesure 39 :	87
Poursuivre les politiques d’acquisition foncière sur le littoral.....	87
Fiche mesure 40 :	88
Promouvoir les outils de maîtrise des rejets polluants (à travers les SAGEs).....	88
Fiche mesure 42 :	89
Aménager pour restaurer/améliorer des gîtes de chauves-souris en milieu bâti.....	89

Évaluation des incidences des projets.....	90
Suivi des mesures compensatoires.....	91
Récapitulatif budgétaire 2020.....	92
Programme d'action prévisionnel 2021.....	93

Fiche d'identité des sites « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys »

	Nom officiel	Numéro	Date de désignation du site	Date d'approbation du document d'objectifs
Directive Habitats	Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys	FR2500088	07 décembre 2004 (SIC) 12 août 2016 (ZSC)	16 mars 2011
Directive Oiseaux	Basses Vallées du Cotentin – Baie des Veys	FR2510046	08 mars 2006 (ZPS)	16 mars 2011

Aire biogéographique : Atlantique
Localisation du site Natura 2000 : Normandie
 Manche (50) et Calvados (14)
Opérateur du site Natura 2000 : Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin
Président des comités de pilotage: M. Jean-Michel Green

Etat d'avancement

	Réalisation significative
	Réalisation partielle

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1 : Encourager les pratiques agricoles extensives											
2 : Soutenir le pâturage collectif											
3 : Conseiller pour la gestion des mares de gabion											
4 : Pérenniser la gestion des espaces protégés											
5 : Conserver un réseau de fossés et mares entretenus											
6 : Restaurer des secteurs embroussaillés											
7 : Suivre l'évolution des boisements dans les marais											
8 : Réglementer le boisements dans les marais											
9 : Conseiller, conventionner, acquérir pour former un réseau de roselières											
10 : Aménager et gérer le réseau de roselières											
11 : Poursuivre la mise en œuvre des règlements d'eau des AS											
12 : Promouvoir les outils de maîtrise des prélèvements d'eau (à travers les SAGEs)											
13 : Promouvoir les démarches de calendrier partagé pour le pompage des mares de gabion											
14 : Relever la ligne d'eau du Gorget											
15 : Gérer les niveaux d'eau des fossés présentant des risques d'assèchement											
16 : Conseiller, conventionner, acquérir pour former un réseau « mosaïque de niveaux d'eau »											
17 : Aménager et gérer le réseau « mosaïque de niveaux d'eau »											
18 : Aménager les obstacles à la migration des poissons migrateurs											
19 : Pérenniser la mise en réserve de la Baie des Veys pour les Salmonidés											
20 : Poursuivre la mise en œuvre de la lutte collective contre le Ragondin et le Rat musqué											
21 : Former et animer un réseau de surveillance des espèces invasives											

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
22 : Agir, en tant que de besoin, sur les foyers de colonisation des espèces invasives											
23 : Entretenir la végétation des remises diurnes d'anatidés											
24 : Assurer la quiétude des remises diurnes d'anatidés											
25 : Gérer des niveaux d'eau favorables dans les remises diurnes d'anatidés											
26 : Diagnostiquer et équiper les zones à risque de collision											
Diagnostiquer et équiper les ouvrages routiers pour la Loutr											
27 : Sensibiliser les usagers à la prise en compte du patrimoine naturel											
28 : Informer sur l'état d'avancement de la démarche											
29 : Améliorer les connaissances, suivre et évaluer les habitats											
30 : Suivre et évaluer les espèces											
31 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs											
32 : Améliorer les connaissances sur les espèces											
33 : Poursuivre la mise en place des exclos pour les toiles communautaires du Damier de la Succise											
34 : Rechercher et gérer des biotopes relais pour favoriser les échanges entre populations de Damier de la Succise											
35 : Animer une réflexion prospective sur l'évolution du trait de côte											
36 : Poursuivre les suivis biologiques et sédimentaires du littoral											
37 : Canaliser la fréquentation sur les sites littoraux sensibles											
38 : Pérenniser le ramassage manuel sélectif des macro déchets du littoral											
39 : Poursuivre les politiques d'acquisition foncière sur le littoral											
40 : Promouvoir les outils de maîtrise des rejets polluants (à travers les SAGEs)											
42 : Aménager pour restaurer/améliorer des gîtes de chauves-souris en milieu bâti											

Bilan des actions menées en 2020

Le comité de pilotage du 30 septembre 2019 avait validé la révision du Document d'Objectifs et une méthode de travail. La pandémie Covid 19 et le décalage de l'organisation des élections municipales ont fortement perturbé le calendrier prévisionnel. Aucune réunion n'a pu être organisée. L'actualisation du diagnostic a cependant pu être réalisée. Des pages dédiées à la révision ont été créées sur le site internet du Parc (cf ; Fiche mesure 28).



Fiche mesure 1 : Encourager les pratiques agricoles extensives

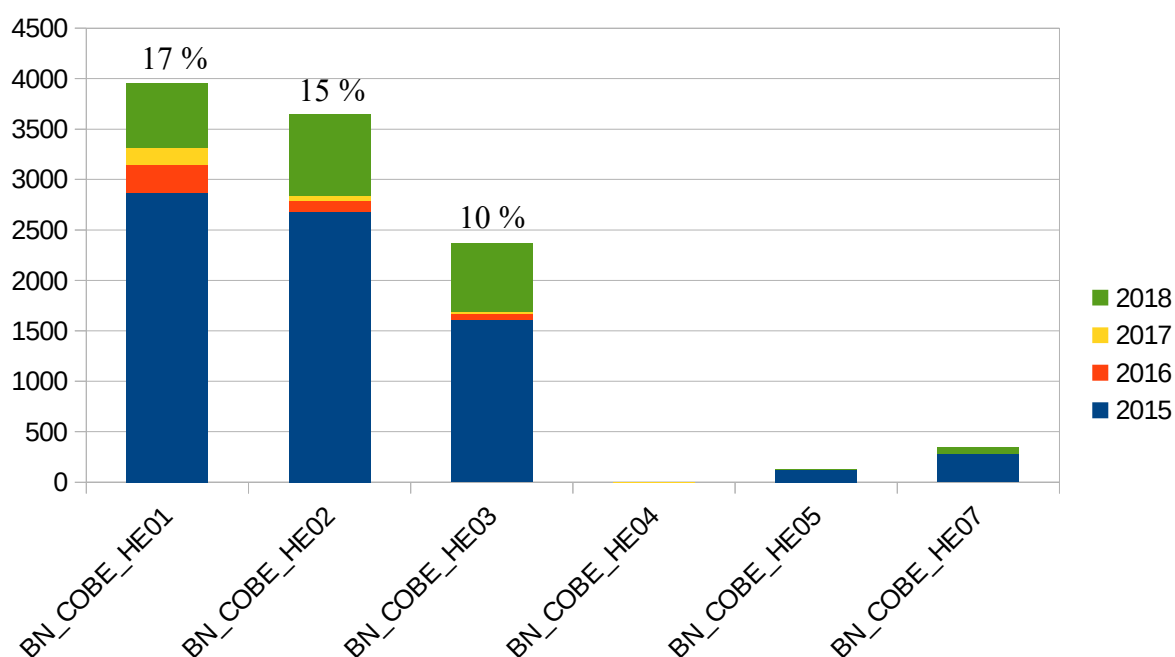
Description

Mesures Agro Environnementales Climatiques

En 2020, il n'y a pas eu de nouvel engagement possible dans un contrat MAEC, mais il était possible de prolonger d'un an certains contrats engagés en 2015, sous certaines conditions :

- Cela ne concernait que les exploitations existantes sans changement de PACAGE entre 2019 et 2020.
- Pour les marais, étaient prolongeables les contrats MAEC : BN_COBE_HE01, HE02, HE03, HE04 et BN_COBE_HE07
- Étaient exclus de la prolongation des contrats MAEC BN_COBE_F001 et F002 (entretien de fossés et bandes-refuges), BN_COBE_HE05 (fauche 1 année sur 2) et BN_COBE_HE08 (reconversion de parcelles en prairies).

Les résultats définitifs portent à **43,6% la SAU contractualisée** (en 2019).



Répartition de la contractualisation MAEC

MAEC	2015	2016	2017	2018
BN_COBE_HE01 Chargement moyen 1,4 uGB/ha:an, fauche après le 25 juin	2866	275,83	176,95	640,67
BN_COBE_F002 bande-refuges				755 (ml)
BN_COBE_HE02 Chargement moyen 1 uGB/ha, fauche après le 25 juin, o ferti	2678,47	113,03	45,25	812,7
BN_COBE_HE03 fauche après le 25 juillet, o ferti	1610,77	61,27	16,58	681,47
BN_COBE_HE04 fauche après le 25 août, o ferti	0,29		0,82	
BN_COBE_HE05 fauche 1 année sur 2, o ferti	122,91	1,58	0,46	0,66
BN_COBE_HE07 communaux, 1 UGB/ha instantané, fauche après le 25 juillet, 0 ferti	283,65			64,91
BN_COBE_HE06 restauration parcelle embroussaillée				
BN_COBE_HE08 reconversion terres arables				

Surfaces contractualisées en MAEC

Charte Natura 2000

Aucune nouvelle demande d'adhésion n'a été déposée en DDTM cette année.

Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN)

Nous n'avons pas de retour détaillé sur la souscription à cette aide.

Préservation des nichées de Busards

Quatre sites de Busard des roseaux ont bénéficié de l'intervention des DDTM au titre de la conditionnalité PAC, deux dans la Manche et deux dans le Calvados.

Deux échecs totaux sont imputables à des phénomènes naturels, probable prédation pour l'un et intempérie pour le second. La réussite partielle (2 jeunes sur 3) du troisième nid est due à un retard important du cadet. La dernière intervention a permis aux deux jeunes de s'envoler.

Deux couples de Busard cendré ont également bénéficié du dispositif :

- 3 jeunes à l'envol grâce à la mise en place d'une zone non fauchée de 2000m² environ.
- Échec par prédation autour de la date d'envol car la zone non fauchée était 10 fois plus petite que celle prévue avec l'agriculteur (qui n'a pas accepté de rencontrer le GONm sur le terrain) et balisée par le GONm.



Courlis cendré

Préservation des nichées de Courlis cendré

Le Courlis cendré est un nouveau nicheur en vallée de l'Aure. Afin de favoriser cette implantation, il a été proposé d'intervenir auprès des exploitants. Cette espèce n'étant pas protégée, elle ne rentre pas dans le cadre d'application de la conditionnalité des aides

PAC. La Fédération des Chasseurs du Calvados était prête à indemniser les agriculteurs si besoin. Une des nidifications a échoué pour des causes inconnues avant intervention ; la parcelle identifiée pour le second couple a été fauchée avant intervention mais quelques jours plus tard le comportement des adultes laissait penser à la présence de jeunes.

Coût 2020

Nouveaux engagements MAEC : non évalué (prolongation)

Engagements en vigueur en 2020 : non évalué

Financement

Agence de l'Eau Seine-Normandie/Europe

Indicateur de mise en œuvre

Surfaces engagées dans les dispositifs agro-environnementaux : cf. ci-dessus



Fiche mesure 2 Soutenir le pâturage collectif

Description

Pas de nouveaux contrats MAEC cette année.

Coût 2020

intégré à la mesure précédente

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Surfaces engagées dans les dispositifs agro-environnementaux : 1 434 ha

Nombre d'équipements agropastoraux : 0



Fiche mesure 3 : Conseiller pour la gestion des mares de gabion

Description

Aucune action structurée pour cette mesure en 2020.

Trois propriétaires de gabion ont été rencontrés à la faveur de dossiers nécessitant une évaluation des incidences. Des conseils sur la gestion des mares ont pu être apportés à cette occasion.

Coût 2020

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de communications (divers supports) : 0

Nombre de contacts individuels : 3



Fiche mesure 4 : Pérenniser la gestion des espaces protégés

Description :

Documents de gestion

Pas de nouveau document de gestion en 2020.

Extension de la RNN du Domaine de Beauguillot

Après consultation des services, il a été proposé de soumettre uniquement un scénario d'extension limité au polder de Ste-Marie du Mont.

L'enquête publique a débuté le 25 août 2020 et s'est achevée le 15 septembre 2020.

En parallèle, un projet d'aménagement est en cours d'élaboration. La fréquentation par le public est passée d'environ 10 000 visiteurs annuels en 1997 à près de 45 000 aujourd'hui. Les infrastructures créées en 1997 ne sont plus adaptées pour répondre à une demande grandissante du public et assurer pleinement la mission de conservation du patrimoine naturel du site protégé. Les principaux enjeux du projet d'aménagement se résument comme suit :

- Améliorer les fonctionnalités écologiques par la reconnexion d'un vaste ensemble de prairies humides.
- Proposer un nouvel itinéraire de cheminement associant l'ouverture au public et le contrôle des dérangements.
- Améliorer l'accueil du public avec de nouvelles infrastructures dimensionnées et adaptées, par la sécurisation des stationnements et des accès, par l'accompagnement de la visite et de la découverte, par un programme d'animations.
- Connecter la Réserve naturelle et ses cheminements avec les circuits existants du territoire.

Extension de sites

Le GONm a acquis 6 parcelles dans le secteur des Prés de Rotz (9,36 ha). Le CEN doit réaliser une nouvelle acquisition de 10,3 ha à proximité de son site du Pré du Commun (signature prévue en 2021). Le Département de la Manche a réalisé l'acquisition d'une parcelle de 0,37 ha sur le site de l'ENS des marais d'Auxais.

Nouveaux contrats Natura 2000

Un nouveau contrats Natura 2000 a été déposé cette année pour l'abattage des peupliers, d'une ligne de saules et le curage d'une partie du fossé central de la RCFS des Bohons.

Nouveaux contrats MAEC

Pas d'informations sur la prolongation des contrats en 2020.

Pas de nouveaux contrats cette année.

Travaux de gestion

Des travaux prévus dans des contrats Natura 2000 ou financés sur d'autres crédits ont pu être exécutés cette année :

→ RNN Sangsurière et Adriennerie

La fauche de la cladiaie centrale (contrat Natura 2000) a pu être réalisée dans de bonnes conditions.

Les opérations de coupe de jeunes ligneux dans la cladiaie dense, prévues dans ce même contrat Natura 2000, programmées depuis 2016 n'avait pas pu être réalisée pour diverses raisons (conditions climatiques, portance des sols ou absence de la conservatrice en 2019). Elles ont finalement pu se dérouler cette année fin septembre.

Le fossé sud a fait l'objet d'un faucardage (5,7 km) et d'un curage localisé (1,2 km) ; le fossé central a également fait l'objet d'un curage au nord et d'un faucardage au sud.

Une moitié de la « mare de gabion » a été curée cette année. L'ensemble de ces opérations a été réalisé grâce aux contrats Natura 2000 déposés les années précédentes.



Coupe de rejets de saules – RNN Sangsurière

➔ RNN Domaine de Beauguillot :

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000 déposé en 2019, deux mares prairiales ont été entretenues début octobre.

Le Conservatoire du Littoral a fourni le matériel nécessaire pour procéder à la réfection du parc de contention, du corral et de plusieurs clôtures (piquets, fil, barrière...) par le personnel de la Réserve. En 2020, 350 mètres de fossés ont été entretenus manuellement à la débroussailleuse, pour permettre l'écoulement des eaux issues des bâtiments. Ce travail a été assuré par un prestataire extérieur.

D'autre part, 872 mètres ont été entretenus mécaniquement, dans le cadre de travaux financés par la DREAL et le FEADER.

➔ Polders de Brévands

Pas d'information récoltée.

→ RCFS des Bohons

Des travaux d'abattage des peupliers implantée en limite de la réserve et de saules le long du canal central étaient planifiés (financement via un contrat Natura 2000 déposé en début d'année). La météorologie du mois d'août et la faible réactivité de l'entreprise ont amené à décaler les travaux à 2021.

→ Dunes d'Utah-Beach : Pas d'information récoltée.

→ ENS des dunes et marais de l'Est Cotentin (Aumeville-Lestre et Crasville)

Pas d'information récoltée.

→ RNR des marais de la Taute

Les travaux de 2020 ont permis de curer environ 630 ml de fossés sur les Prés de Rotz. L'ouvrage hydraulique ainsi que divers travaux visant à améliorer la gestion hydraulique de cette entité ont été réalisés. Toujours sur cette entité des saules implantés le long d'un fossé ont été arrachés (environ 118 ml).

Un gabion récemment acquis par le GONm en périphérie de la RNR a été démonté.

→ Roselière des Rouges-Pièces

Pas de travaux réalisés dans la parcelle communale.

Pas d'information récoltée pour la partie ENS.

→ ENS marais d'Auxais

Un rognage des souches dans le secteur central a été réalisé. Les opérations successives de restauration de ce secteur, conjuguées à une saison estivale particulièrement sèche a permis à un agriculteur de pratiquer une fauche en septembre sur cette zone. L'étrépage manuel réalisé en 2018 a été repris. Des layons dans les zones de végétation ont été entretenus/ouverts.

→ site CEN du Pré du Commun

Pas de travaux cette année.

→ ENS marais des Ponts D'Ouve

Dans le cadre du contrat Natura 2000 en cours, trois opérations ont été réalisées :

- coupe des roseaux sur les îlots et berges du plan d'eau principal,
- fauche d'un hectare de roselière,
- broyage mécanique sur deux zones en périphérie de roselière : 4 600 m².

Un élagage des saules au nord-ouest du plan d'eau devant le deuxième petit observatoire est poursuivi, avec exportation des branches et suppression des roseaux aux pieds des saules et sur les pourtours sur une largeur de 5 mètres minimum. L'objectif est de créer un deuxième dortoir d'ardéidés sur les bords du plan d'eau.

Un fascinage de berge devant le grand observatoire sur une longueur de 30 mètres a été réalisé afin de préserver la stabilité de l'observatoire mais aussi pour maintenir l'isolement des unités de gestion hydraulique.



Fauche de roselière – ENS marais des ponts d'Ouve

Coût 2020

Nouveaux contrats Natura 2000 : 30 480 €

Travaux sur contrats Natura 2000 en cours : 68 080 €

Travaux dans les espaces protégés sur autres financements : 29 196 €

Financement

Etat, Europe, Agence de l'Eau Seine-Normandie, Etat (RNN), Conseil Régional de Normandie (RNR), Conseil Départemental de la Manche

Indicateur de mise en œuvre

Surfaces gérées : 1 941,82 ha

Nombre de plan de gestion en conformité avec les nouveaux documents d'objectifs : 9

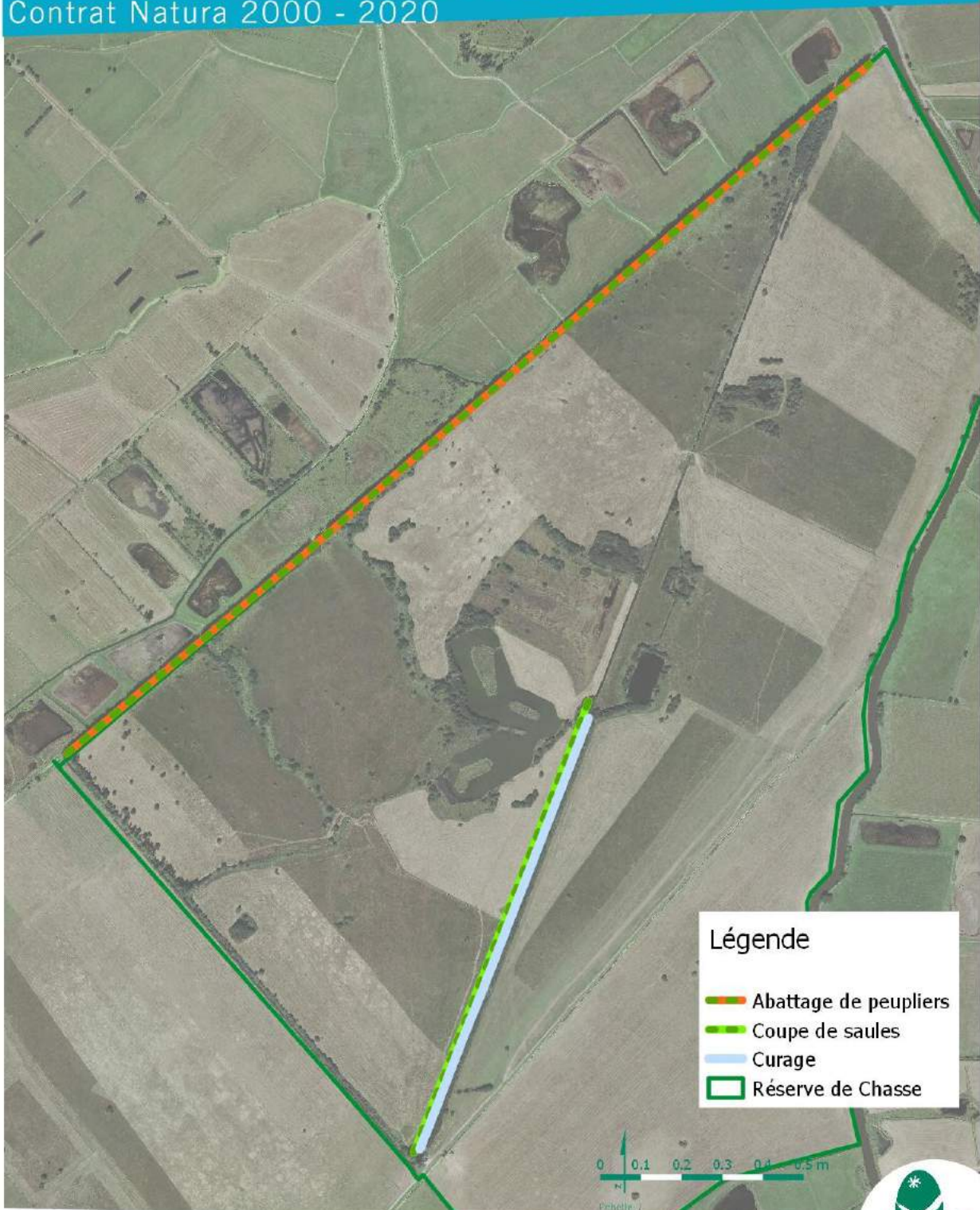
Surfaces engagées dans les dispositifs agro-environnementaux et les contrats Natura 2000

MAEt et MAEC : non renseigné

Contrats Natura 2000 en vigueur : 60,27ha



Réserve de Chasse et de Faune Sauvage des Bohons Contrat Natura 2000 - 2020



Légende

- Abattage de peupliers
- Coupe de saules
- Curage
- Réserve de Chasse



PNR des Marais du Cotentin et du Bessin
Source: PnrMcb, FDCM, ©IGN - BD Topo®

UNE AUTRE VIE S'ÉCRIT ICI











Réserve Naturelle Nationale du Domaine de Beauguillot Travaux 2020

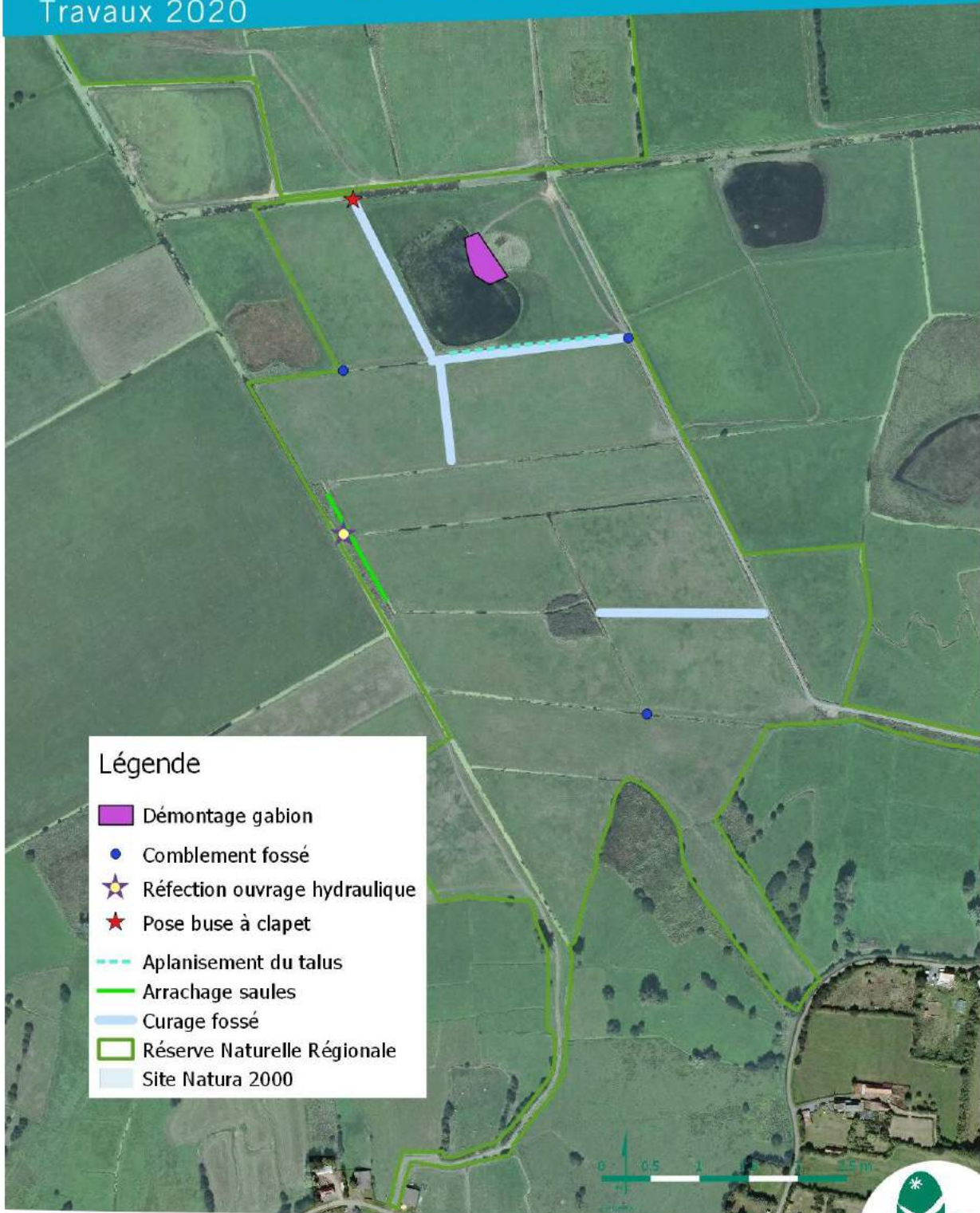


Légende

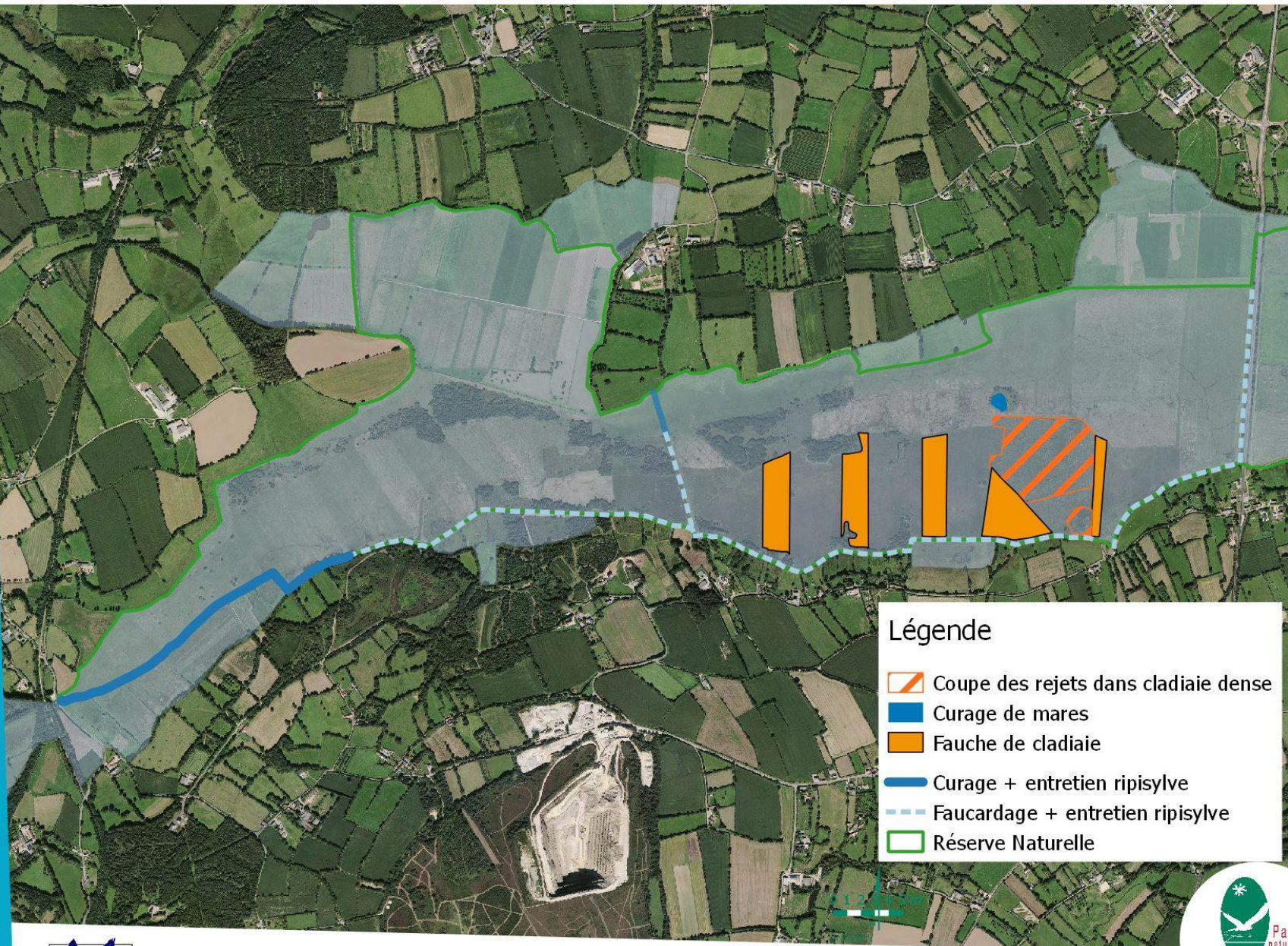
-  Entretien fossé
-  nouveaux piquets de clôture
-  nouvelle clôture
- Entretien de mare**
-  2020
-  Réserve Naturelle Nationale
-  Site Natura 2000



Réserve Naturelle Régionale des Marais de la Taute Travaux 2020



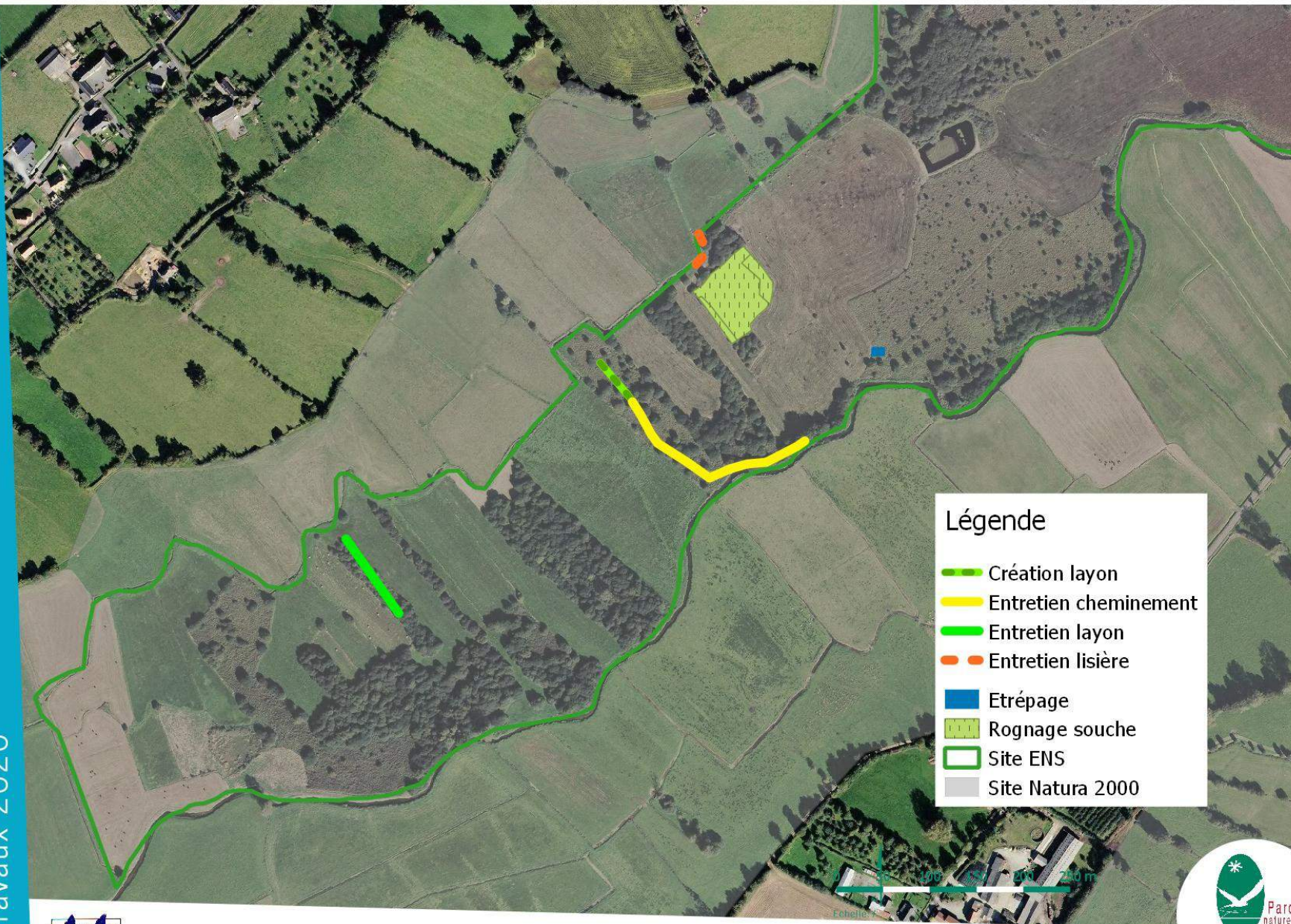
RNN Sangsurière et Adriennerie Travaux 2020



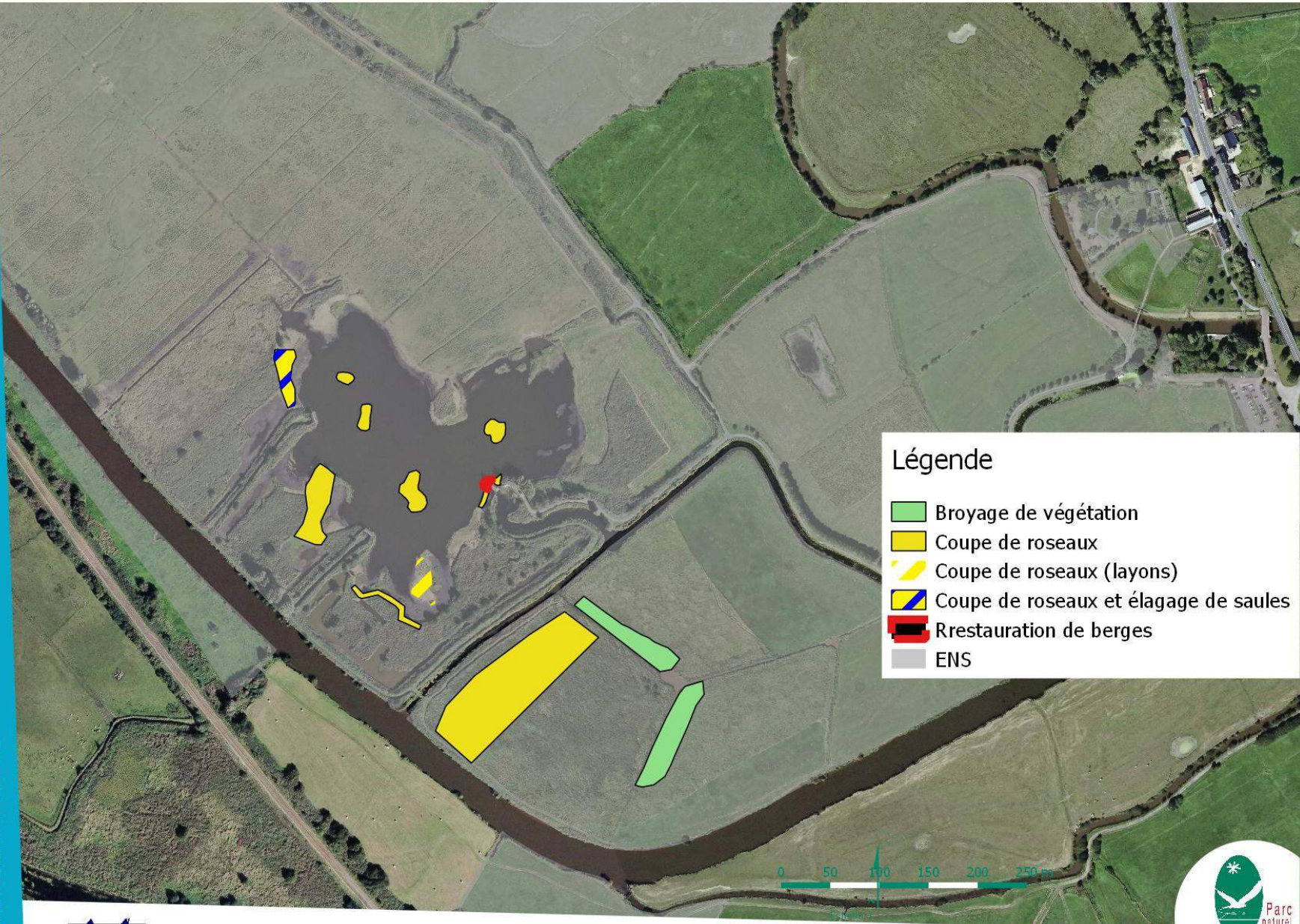
Légende

-  Coupe des rejets dans cladiaie dense
-  Curage de mares
-  Fauche de cladiaie
-  Curage + entretien ripisylve
-  Faucardage + entretien ripisylve
-  Réserve Naturelle






ENS du marais d'Auxais Travaux 2020



ENS des marais des Ponts d'Ouve Travaux 2020



Légende

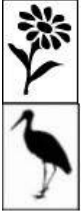
-  Broyage de végétation
-  Coupe de roseaux
-  Coupe de roseaux (layons)
-  Coupe de roseaux et élagage de saules
-  Restauration de berges
-  ENS



Site	Type	Surface	Gestionnaire	Date de création/première acquisition	Plan de gestion
Domaine de Beauguillot	Réserve Naturelle Nationale	505 ha	PNRMCB	1980	2012
	Propriété du CELRL	114 ha			
Sangsurière et Adriennerie	Réserve Naturelle Nationale	396 ha	PNRMCB	1991	2010
Marais de la Taute	Réserve Naturelle Régionale Propriété du GONm	147,57 ha	GONm	1994	2013
Les Bohons	Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage	265 ha	FDCM	1972	2012
Polders de la Pointe de Brévands	Propriété du CELRL	184,19 ha	SyMEL	1987	2005
	Réserve de Chasse et de Faune Sauvage	151,72 ha			
Polders de Ste Marie du Mont	Propriété du CELRL Réserve de Chasse et de Faune Sauvage	114 ha	SyMEL	1997	
Dunes d'Utah Beach	Propriété du CELRL	60 ha	SyMEL	1985	2002
	Propriété du Conseil Départemental de la Manche	2,1 ha	SyMEL	1989	2002
ENS Les Ponts d'Ouve	Propriété du Conseil Départemental de la Manche	99,44 ha	PNRMCB	1991	2016
ENS Marais d'Auxais	Propriété du Conseil Départemental de la Manche	22,43 ha	CD50	2013	2016
ENS Roselière des Rouges-Pièces	Propriété du Conseil Départemental de la Manche	11,05 ha	CD50	2014	2016
ENS Dunes et marais de l'Est Cotentin	Propriété du Conseil Départemental de la Manche	9,96 ha	CD50	2008	
Gabriel Debout (St-Hilaire Petitville)	Propriété du GONm	59,28 ha	GONm	2010	
Butte de l'île main (St-André de Bohon)	Propriété du GONm	1,35 ha	GONm	2015	
Les levées du Hameau Vaultier (Graignes)	Propriété du GONm	11,68 ha	GONm	2012	
Barre aux Francs	Propriété du GONm	12,84	GONm	2015	

(Montmartin en Graignes)		ha			
Gruchy (Graignes et Montmartin en Graignes)	Propriété du GONm	3,14 ha	GONm	2015	2016
Colombières	Propriété du GONm	3,94 ha	GONm	1992	
La Saignée (Montmartin en Graignes)	Propriété du GONm	1,71 ha	GONm	2019	
Première Pièce Rigault (Montmartin en Graignes)	Propriété du GONm	7,12ha	GONm	2017	
Marais de Rotz	Propriété du GONm	9,36ha	GONm	2020	
Le pré du commun (St-Jean de Daye/Montmartin-en-Graignes)	Propriété du CENN	13 ha	CENN	2013	2016
Marais de la Saignée (Montmartin en Graignes)	Convention de gestion CENN	1,56 ha	CENN	2009	

Espaces naturels protégés - synthèse



Fiche mesure 5 :

Conserver un réseau de fossés et mares entretenus

Description

- x L'entretien est recentré sur les réseaux syndicaux et secondaires depuis 2007. Les entretiens menés par les AS sur les réseaux syndicaux et secondaires sont des broyages de berges, des faucardages et de manière plus limitée des curages. Information sur les linéaires travaillés par les AS non récoltée cette année.
- x Le Syndicat de la Vire porte un programme d'aménagements de clôtures et abreuvoirs sur la basse-Vire (13 km). Les travaux ont été achevés en 2020 (12 km de clôtures, 31 points d'eau).
- x les dossiers MAEC :
Pas de nouvelles souscriptions cette année, le dispositif ne permettant pas de prolonger les mesures fossés et mares.

MAEC	2015	2016	2017	2018
BN_COBE_FO01 Entretien de fossés	144 989 ml	50 758 ml	9367 ml	91 112 ml
BN_COBE_PE01 Entretien de mares	12 unités		2 unités	6 unités

Linéaire de fossé et mares contractualisés en MAEC (estimatif pour les fossés)

- x les contrats Natura 2000 :
cf. Fiche Mesure 4 RNN Domaine de Beauguillot

Coût 2020

Nouveaux engagements MAEC : 0 €/an

AS : non récolté cette année

Financement

Agence de l'Eau Seine-Normandie, Europe

Indicateur de mise en œuvre

Linéaire de fossés entretenus : cf. ci-dessus

Nombre de mares entretenues : cf. ci-dessus



mare contractualisée en MAEC



Fiche mesure 6 :

Restaurer des secteurs embroussaillés

Description

Le Département de la Manche a réalisé l'acquisition d'une parcelle de 0,37 ha sur le site ENS des marais d'Auxais.

Voir la fiche mesure 4 pour les travaux sur la RNN Sangsurière et l'ENS des marais d'Auxais.

Coût 2020

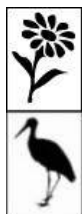
13 413 €

Financement

Agence de l'Eau Seine-Normandie, Etat, Europe, Conseil Départemental de la Manche

Indicateur de mise en œuvre

Surface restaurée en 2020 : 10,70 ha



Fiche mesure 7 :

Suivre l'évolution des boisements dans les marais

Description

Une surveillance générale du territoire permet de repérer de nouveaux boisements éventuels. Aucun n'a été signalé en 2020.

Coût 2020

Non évalué

Financement

Agence de l'Eau/Europe (animation du docob)

Indicateur de mise en œuvre

Présence/absence du suivi : présence



Fiche mesure 8 :

Réglementer le boisement dans les marais

Description :

Aucune action structurée pour cette mesure en 2020.

Nous avons été sollicité en amont d'un projet de boisement dans le marais, sans retour sur la suite envisagée.

Coût 2020

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de démarches entreprises : 0



Fiche mesure 9 :

Conseiller, conventionner, acquérir pour former un réseau de roselières

Description :

Pas de nouveautés cette année.

Coût 2020

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de sites : 2

Surface du réseau : 42 ha



Fiche mesure 10 :

Aménager et gérer le réseau de roselières

Description :

cf. travaux 2020 décrits dans la Fiche mesure 4 (ENS des marais des Ponts d'Ouve).

Fauche roselière – ENS des marais des Ponts d'Ouve



Coût 2020

4 638 €

Financement

Europe, Agence de l'Eau Seine-Normandie

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'aménagements hydrauliques : 3

Surfaces engagées dans les dispositifs agro-environnementaux et les contrats Natura 2000 : 3,35 ha



Fiche mesure 11 :

Poursuivre la mise en œuvre des règlements d'eau des AS

Description

En contre-partie du financement par l'Agence de l'eau des dispositifs pour le rétablissement de la continuité écologique sur les ouvrages de la vallée d'Aure Inférieure (cf. mesure 18), l'ASA s'est engagée à initier une démarche de progrès pour la gestion des niveaux d'eau intégrant tous les enjeux. Le Parc accompagne l'ASA sur ce sujet.

Une première réunion d'un groupe de travail (ASA, AESN, DDTM 14, OFB, FDPPMA 14, PnrMCB) s'est tenue début janvier 2020.

Une réunion rassemblant plus largement les représentants des usagers s'est tenue en janvier 2021.

A compter du 1^{er} janvier 2020, l'Association Syndicale de la basse-Vire a été créée par fusion des AS :

- Les veys-Motmartin,
- Isigny-Neuilly,
- bas-fonds de la rive droite de la Vire,
- Saint-Fromond,
- Airel-Lison.

Coût 2020

Non évalué

Financement

AS

Indicateur de mise en œuvre

Nombre et surface des AS ayant adopté un règlement d'eau :

Aure (Arrêté Préfectoral du 20/12/2005) : 2 400 ha

Douve (Arrêté Préfectoral du 28/02/2002) : 10 800ha

Taute (Règlement interne du 20/01/2005) : 5 500 ha

Ravenoville, St-Marcouf, Fontenay sur Mer et Quinéville (Règlement interne du 09/07/2004) : 1 800 ha
Ste-Marie du Mont (Arrêté Préfectoral du 10/12/2008) : 1 800 ha



Fiche mesure 12 :

Promouvoir les outils de maîtrise des prélèvements d'eau (à travers les SAGEs)

Description

Plan de Gestion de la Ressource en Eau

En 2018, le Préfet de la Manche avait lancé l'élaboration d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau. Les groupes de travail sont en cours.

Avancement des SAGEs

L'Agence de l'eau a décidé de réduire son financement à l'animation de la mise en œuvre des SAGEs.

Pour le SAGE de la Vire, St-Lô Agglo, le Syndicat de la Vire et la Communautés de Communes de la Vire au Noireau se sont réunis pour envisager la poursuite de l'animation à l'échelle du bassin.

Pour le SAGE Douve-Taute, le départ du chargé de mission a entraîné une pause dans la réflexion sur les suites à donner.

Suivi hydrogéologiques des tourbes

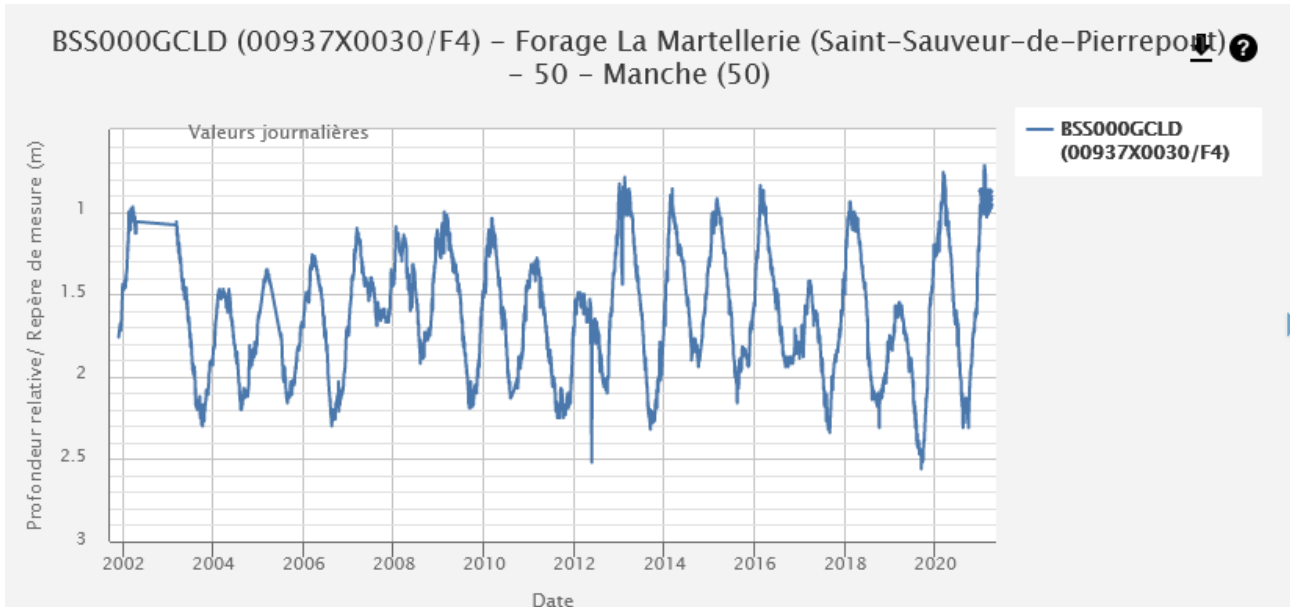
Les données n'ont pas pu être actualisées à la date de rédaction de ce bilan.

Suivi piézométrique des nappes

le site ades.eaufrance.fr permet d'accéder à des informations sur les piézomètres actifs.

3 concernent la masse d'eau de l'isthme du Cotentin :

- Forage du marais de la Grosnière (Saint-André-de-Bohon),
- Forage La Martellerie (Saint-Sauveur-de-Pierrepont),
- Forage de La Chasse du Marais (Fresville).

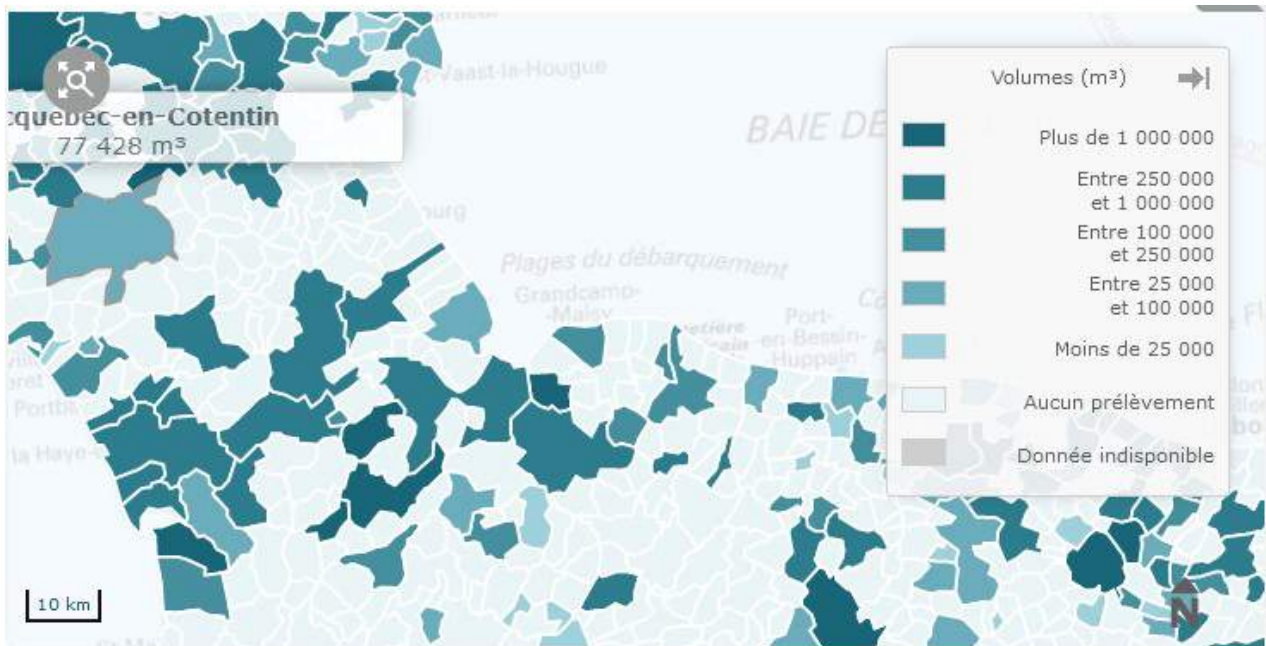


*Exemple de suivi piézométrique dans la nappe de l'isthme du Cotentin
ades.eaufrance.fr*

3 concernent la masse d'eau Trias Lias du Cotentin est et du Bessin:

- Forage de la picotière (Appeville),
- Forage du Port Butor (Cretteville),
- Forage du Château d'eau (Osmanville)

le site bnpe.eaufrance.fr permet d'accéder aux données sur les prélèvements mais avec un décalage temporel : seules les données jusqu'à 2018 sont aujourd'hui accessibles.



*Volume d'eau souterraine prélevé en 2018 par commune
bnpe.eaufrance.fr*

Coût 2020

Non évalué

Financement

Non renseigné

Indicateur de mise en œuvre :

Prise en compte dans les documents de planification et de gestion de l'eau : oui

Nombre de sites de captage équipés d'un suivi piézométrique des tourbes : 3

**Fiche mesure 13 :****Promouvoir les démarches de calendrier partagé pour le pompage des mares de gabion****Description**

Aucune action structurée pour cette mesure en 2020. Un travail est en cours de préparation sur la vallée de la Taute animé par la Fédération Régionale des Chasseurs de Normandie.

Coût 2020

Sans objet

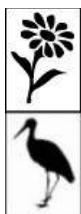
Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de démarches engagées : 0

Surface de marais concernée : 0 ha

**Fiche mesure 14 :****Relever la ligne d'eau du Gorget****Description**

L'ASA de la Douve porte la maîtrise d'ouvrage d'une étude permettant de dimensionner des solutions techniques d'aménagements et d'organiser la concertation avec les usagers. Une consultation en vue de recruter un bureau d'études a été organisée. Une réunion de lancement s'est tenue le 11 décembre.



Plan de la vallée du Gorget – 1807

Coût 2020

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Etat d'avancement du projet de renaturation du cours d'eau : réunion de lancement



Fiche mesure 15 :

Gérer les niveaux d'eau des fossés présentant des risques d'assèchement (Gorget)

Description

cf mesure précédente.

Coût 2020

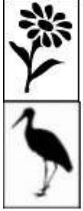
Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'ouvrages : 0



Fiche mesure 16 :

Conseiller, conventionner, acquérir pour former un réseau « mosaïque de niveaux d'eau »

Description

Pas d'avancée sur ce dossier en 2020.

Coût 2020

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de sites : 0

Surface du réseau : 0



Fiche mesure 17 :

Aménager et gérer le réseau « mosaïque de niveaux d'eau »

Description

Sans objet

Coût 2020

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'aménagements hydrauliques : 0

Surfaces engagées dans les dispositifs agro-environnementaux et les contrats Natura 2000 : 0



Fiche mesure 18 :

Aménager les obstacles à la migration des poissons migrateurs

Description

La Douve :

Ouvrage du moulin Férey à Saint-Sauveur le Vicomte : l'ASA des bas fonds de la Douve a rétrocédé cet ouvrage à la commune de St-Sauveur le Vicomte en décembre 2019 ; une étude afin d'améliorer la franchissabilité et concilier les usages a démarré à l'automne 2020 (maîtrise d'ouvrage Fédération de Pêche de la Manche).

Le Merderet :

Un diagnostic des milieux aquatiques du bassin versant du Merderet a été lancée au 2nd semestre 2018 par la Communauté d'Agglomération Le Cotentin, dans le cadre d'un groupement de commande avec la Communauté de communes de la Baie du Cotentin. Des groupes de travail et comités de pilotage ont été mobilisés en 2020 pour partager le diagnostic et établir des priorisations dans le programme d'action. Le travail doit se poursuivre en 2021.

La Sinope :

L'équipement des portes à flots de la Sinope avec des vantes a été acté et une étude sur l'impact hydraulique de ce dispositif sur la Sinope et bassin amont doit démarrer.

La Taute :

Ouvrages de « la Clergerie » et du « Moulin du Mesnil » : Un bureau d'étude a élaboré l'étude avant-projet du scénario d'aménagement d'ouvrages de franchissement (passe à ralentisseurs + passe à anguille) au seuil du moulin du Mesnil.

Pour l'ouvrage de la Clergerie, les discussions ont abouti au lancement d'une expérimentation par l'ASA afin d'envisager un abaissement de la cote d'eau. En juin, la cote de 43 cm relevée à l'échelle ne suffisant pas à assurer l'alimentation des fossés en amont de l'ouvrage, un basting supplémentaire a été posé. En juillet, une cote lue à l'échelle de 70 cm et une chute d'eau maximum à rattraper de 55 cm au niveau de l'ouvrage satisfait les usages. Une proposition technique sera formulée à travers un avant-projet détaillé qui sera présenté lors d'un prochain comité de pilotage.

L'Aure :

En 2019, l'intrusion d'eau marine dans le marais engendrée par les vantes des portes à flots a suscité des inquiétudes de la part de la Coopérative d'Isigny-sur-Mer qui exploite deux puits dans la nappe souterraine à proximité de l'Aure ; en effet, sur l'un d'eux une augmentation du taux de salinité a été enregistrée depuis août 2016. La fermeture partielle des vantes va être expérimentée.

Le vannage du Pont de l'Acre à Ecrammeville doit être équipé d'une rivière de contournement pour l'Anguille et le Brochet par la Fédération de pêche du Calvados. Une étude technique et un pré-chiffrage du projet a été réalisé. L'estimation des coûts est élevée et génère un problème de financement.

La Vire :

Une étude afin d'améliorer la franchissabilité du barrage de Porribet a été démarrée (portage par le Syndicat de la Vire). Plusieurs scénarios sont à l'étude :

- création d'une rivière de contournement,
- abaissement de l'ouvrage,
- arasement de l'ouvrage.

Le maintien d'une alimentation du marais de St-Fromond fait parti

des éléments à prendre en compte dans les scénarios d'aménagement.

Un test de pompage d'eau dans la Vire afin d'alimenter le canal Vire-Taute puis le marais de St-Fromond prévu en 2020 a du être reporté en 2021.

Par ailleurs, un projet d'expérimentation d'ouverture des vanelles des portes-à-flot de la Vire est en cours. Un protocole a été acté et l'expérimentation doit débuter début 2021. Ce projet est accompagné de suivis de salinité.



Coût 2020

Non évalué

Financement

Non renseigné

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'obstacles aménagés : 0



Fiche mesure 19 :

Pérenniser la mise en réserve de la Baie des Veys pour les Salmonidés

Description

Pas de nouveauté cette année.

Coût 2020

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

oui



Fiche mesure 20 :

Poursuivre la mise en œuvre de la lutte collective contre le Ragondin et le Rat musqué

Description

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) met en place dans la Manche une stratégie de lutte collective contre le Ragondin et le Rat musqué basée sur la mobilisation de réseaux de piégeurs volontaires à l'échelle des bassins versants. Le matériel de piégeage est fourni gracieusement et les piégeurs sont indemnisés en fonction du nombre de captures.

Les actions ont été initiées sur les bassins versants de la Douve et de la Taute à partir de 2008. Le matériel de piégeage a été distribué sur ces bassins-versant à l'automne 2009.

La démarche a pu être initiée en 2013 sur les bassin-versants de la Sinope et de la Vire côté Calvados (FREDON) et en 2014 sur le bassin-versant de la Vire côté Manche.

Pour la Manche, en 2020, seules 4 communes n'ont pas participé au financement de la lutte collective.

Plus de 16 000 captures ont été déclarées sur les bassins-versants de la Douve, la Taute et la Vire. Les captures ont progressé sur le Merderet et la Vire aval alors qu'elles ont régressé sur l'amont du bassin-versant de la Douve.

Coût 2020

Non détaillé pour le site (243 000 € pour le département de la Manche)

Financement

Conseil Départemental de la Manche, Collectivités

Indicateur de mise en œuvre

Surfaces concernées : environ 25 500 ha

**Fiche mesure 21 :****Former et animer un réseau de surveillance des espèces invasives****Description**

Pas de nouvelle formation cette année.

Coût 2020

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de formations organisées : 0

Nombre de participants : 0



Fossé colonisé par la Myriophille du Brésil



Fiche mesure 22 :

Agir, en tant que de besoin, sur les foyers de colonisation des espèces invasives

Description

Myriophille du Brésil

L'ASA de la Douve a validé le portage d'un chantier pluriannuel de gestion de la Myriophille du Brésil dans les marais de la Sèves (Région/FEADER).

Le chantier prévu cette année a dû être reporté car l'exploitant qui devait accueillir sur une parcelle de culture les produits de l'arrachage s'est finalement désisté.

L'arrivée rapide de conditions météorologiques défavorables n'a pas permis de ré-organiser les travaux.

La station de Myriophille du Brésil détectée en 2013 dans un fossé des marais de Lestre a fait l'objet d'un arrachage manuel grâce à la brigade « espèces invasives » du Conservatoire d'Espaces Naturels – Normandie Ouest (CEN-NO). L'espèce est toujours présente mais en faible quantité.

Deux stations situées dans les bassins-versants (Carentan et le Mesnil-Vigot) qui avaient déjà bénéficié d'arrachage ont aussi été contrôlées cette année grâce à la brigade « espèces invasives ». La première ne présente plus de Myriophille, tandis que l'espèce progresse sur la seconde.

Crassule de Helms et Jussie

Suite à la découverte de la Jussie et d'importants foyers de Crassule de Helms sur la Vire en 2016, un programme d'ampleur a été initié en 2017 conjuguant travaux manuels (principalement le long du Domaine Public Fluvial (DPF) et mécaniques (fossés, ruisseaux et mares annexes).

En 2020, le Syndicat de la Vire a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'arrachage manuel le long du Domaine Public Fluvial (DPF) entre St-Suzanne sur Vire et Les Veys (confié à un chantier d'insertion).

Suite à la découverte de plusieurs foyers (de faible ampleur) dans les marais de Saint-Fromond, l'ASA (avec l'appui du Syndicat de la Vire) a déposé une demande d'aide pour assurer les travaux de lutte. Début 2020, une visite préalable au démarrage du chantier a malheureusement révélé une progression très forte de la colonisation. D'autres mares de chasse sont en effet colonisées et la taille des stations a également augmenté. Malgré l'ampleur des travaux, les partenaires réunis début juillet sur place proposent de tenter de poursuivre la lutte. Malheureusement quelques jours plus tard, les propriétaires des mares de chasse concernées ont refusé que de tels travaux aient lieu sur leur mare notamment en

raison de la période qui compromettrait le début de la saison de chasse au gibier d'eau et/ou des risques d'approfondissement de leur mare.

Coût 2020

non évalué

Financement

Agence de l'eau Seine-Normandie, Europe, Syndicat de la Vire

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de sites : nombreux sites

Surfaces concernées : non évalué



Mare colonisée par la Crassule de Helms



Fiche mesure 23 :

Entretien la végétation des remises diurnes d'anatidés

Description

La majorité des sites de remise permanents (mis à part la tourbière de Baupte et la carrière de Fresville, anciens sites industriels) sont entretenus grâce à des animaux. La gestion agropastorale en place a été poursuivie sur les sites de l'ENS des Ponts d'Ouve, de la RNN du Domaine de Beauguillot, des Polders de Ste-Marie du Mont et de Brévands et de la RCFS des Bohons.

Coût 2020

Non évalué

Financement

Etat (budget RNN), Agence de l'Eau Seine-Normandie, Conseil Départemental de la Manche, Région Normandie, Conservatoire du Littoral

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de sites : 6

Surfaces concernées : non évalué



Fiche mesure 24 :

Assurer la quiétude des remises diurnes d'anatidés

Description

Sur l'ENS des Ponts d'Ouve, un complément de 15 m a été ajouté à l'écran visuel menant au grand observatoire.



Amélioration de l'écran visuel – ENS marais des ponts d'Ouve

Coût 2020

Non évalué

Financement

PnrMCB

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'aménagements : 1



Fiche mesure 25 :

Gérer des niveaux d'eau favorables dans les remises diurnes d'anatidés

Description

Les sites de la RNN du Domaine de Beauguillot, du polder syndical à Ste-Marie du Mont, de la RCFS des Bohons et de l'ENS des Ponts d'Ouve poursuivent la mise en œuvre de leurs calendriers de gestion des niveaux d'eau.



Canards siffleurs et chipeau

Nous n'avons pas récolté d'informations sur le calendrier des pompages sur la Tourbière de Baupte cette année.

Nous n'avons pas de nouvelles de la démarche entamée sur le site des Polders de Brévands en 2017.

Coût 2020

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'aménagements : pas de nouveau
Surfaces en eau : non évaluée



Fiche mesure 26 :

Diagnostiquer et équiper les zones à risque de collision

Description

Suite aux échanges menés en 2016, RTE a initié une étude mécanique en vue du balisage de la ligne 90kV Alerie-Huberville pour les 3 tronçons identifiés.
Les travaux devaient débuter en 2020, mais ils ont dû être reportés du fait de la pandémie de Covid19. Malheureusement, le plan de charge ne permet pas de les envisager en 2021. Ils ont donc été programmés pour 2022.

Coût 2020

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Linéaire équipé/enterré : 0



non prévu au Document d'Objectifs :

Diagnostiquer et équiper les ouvrages routiers pour la Loutre

Description

Pas de nouveauté cette année.

Coût 2020

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Ouvrage équipé : 0



Fiche mesure 27 :

Sensibiliser les usagers à la prise en compte du patrimoine naturel

Description

Cette année à cause de la crise sanitaire COVID, les sorties de découverte des phoques en baie des Veys n'ont pas été organisées.

Les panneaux de sensibilisation à la préservation des phoques conçus l'an passé ont été posés début septembre 2020 à la pointe de Brévands et au Grand Vey.



Panneau « phoque » au Grand Vey

Le Parc et la Chambre d'Agriculture de la Manche portent un projet sur l'élevage dans les marais. Dans ce cadre, le laboratoire INRAE/Université de Caen a poursuivi le travail réalisé lors du projet Agri'ZH. Le livret d'évaluation des services écosystémiques rendus par les prairies de marais mis au point lors de ce précédent programme a été utilisé sur 166

parcelles réparties sur 4 sites (Taute et Aure). Au cours de ce travail, sur environ 45 exploitants, 30 ont accepté de répondre à l'enquête agricole, dont 20 ont pu être rencontrés sur le terrain.

Les rencontres avec les agriculteurs pour compléter le livret sur leurs parcelles ont mis en évidence l'intérêt des services écosystémiques comme outil de communication. L'évaluation des services permet en effet de rendre compte, outre la production de fourrage de l'intérêt de leur travail par la mise en place d'une gestion extensive sur les prairies de marais. Les agriculteurs étaient souvent étonnés de la biodiversité présente sur leurs parcelles.

Coût 2020

non évalué

Financement

Agence de l'Eau

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de supports produits ou utilisés : 2



Fiche mesure 28 :

Informer sur l'état d'avancement de la démarche

Description

Les pages dédiées à Natura 2000 du site internet du Parc (<https://parc-cotentin-bessin.fr/natura-2000>) ont été actualisées ; une rubrique dédiée à la révision du Document d'Objectifs a notamment été ajoutée.

Coût 2020

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de réunions : 0

Nombre de supports produits ou utilisés : 1

Révision du Document d'Objectifs

Nicolas FILLOL
Chargé de mission Natura 2000

Nous contacter

Document d'Objectifs datant de 10 ans, évolutions du site (avec notamment l'apparition de nouvelles espèces) et amélioration des connaissances rendent nécessaire une révision des objectifs et mesures à mettre en oeuvre.

Cette page rassemble les éléments nécessaires à la compréhension et au suivi de la démarche.



Poursuivez votre navigation...

1- QU'EST-CE QUE
NATURA 2000 ?

2- NATURA 2000
DANS NOS MARAIS

3- NATURA 2000 LE
PATRIMOINE
NATUREL
CONCERNÉ

4- NATURA 2000
GROUPES DE
TRAVAIL ET COMITÉ
DE PILOTAGE

Page Révision du Document d'Objectifs du site internet du Parc



Fiche mesure 29 :

Améliorer les connaissances, suivre et évaluer les habitats

Description :

- x La cartographie des habitats naturels végétalisés du site Natura 2000 des Marais du Cotentin et du Bessin a fait l'objet d'un stage de fin d'études. Les différentes sources ont été assemblées afin de former un jeu de données homogènes. Ce travail a permis d'affiner les chiffres présentés dans le bilan de l'an passé. 23 observateurs ont prospecté 27 000 ha pour dessiner 26191 polygones. 2500 ha sont encore à cartographier (prairies fauchées ou pâturées avant le passage des opérateurs et lieux inaccessibles). Les prairies hygrophiles représentent 67 % des végétations caractérisées ; les prairies paratourbeuses à tourbeuses avec 11,6 % et les prairies mésophiles avec 9,9 % sont les deux autres groupes majoritaires. 28 autres classes de végétation (prés salés, dunes, végétations aquatiques ...) se répartissent le restant de la surface. Les habitats d'intérêt européen sont globalement en bon état de conservation ; cependant les données anciennes laissent penser à une diminution des végétations les plus tourbeuses, proches d'un milieu fonctionnel, par une succession de minéralisation de la tourbe et d'eutrophisation.

La situation est également moins satisfaisante pour les autres types de végétation notamment prairiales.

Catégorie	Classe de végétation	Etat de conservation			Surface totale (ha)
		Favorable	Moyen	Défavorable	
Milieux tourbeux	Molinio caeruleae - Juncetea acutiflori	78,7%	17,4%	3,9%	2 327,6
	Oxycocco palustris - Sphagnetea magellanici	95,5%	1,7%	2,8%	16,3
	Scheuchzerio palustris - Caricetea fuscae	94,5%	5,2%	0,3%	450,7
Prairies hygrophiles	Agrostietea stoloniferae	33,3%	43,0%	23,6%	16 237,8
Prairies mésophiles	Arrhenatheretea elatoris	20,9%	59,6%	19,5%	2 411,9
Roselière/prairie inondable	Phragmito australis - Magnocaricetea elatae	74,1%	13,8%	11,5%	973,9

Surface et état de conservation des principales classes de végétation

Code	Libellé	Surface (ha)	Etat de Conservation			
			Favorable	Moyen	Défavorable	Non évalué
1110	Banc de sable à faible couverture permanente d'eau marine	1 080,7	100%			
1130	Estuaire	1 310,9		100%		
1140	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1 181,7		93%		7%
1170	Récifs	418,7	79%			21%
1210	Végétations annuelles des laisses de mer	8,4	49%	51%	0%	
1310	Végétations annuelles à Salicornes	83,3	29%	60%	10%	
1330	Prés-salés atlantiques	292,1	16%	67%	17%	
1420	Fourrés halophiles thermo-atlantiques	0,2	27%	73%		
2110	Dunes mobiles embryonnaires	3,4	70%	29%	1%	
2120	Dunes mobiles du cordon littoral	40,2	10%	52%	38%	
2130	Dunes fixées à végétation herbacée*	47,5	0%	74%	26%	
2190	Dépressions humides intradunales	1,3	29%	42%	28%	
3110	Végétations aquatiques des eaux oligotrophes	54,3	52%	37%	12%	
3130	Végétations amphibies des eaux oligotrophes à mésotrophes	0,9	100%			
3140	Végétations benthiques à Characées	9,8	27%	70%	3%	
3150	Végétations aquatiques des eaux eutrophes naturelles	98,7	83%	16%	1%	
3260	Végétations aquatiques des rivières de plaine	0,6	58%	37%	6%	
6210	Pelouses sèches riches en orchidées	3,2		94%	6%	
6410	Prés hygrophiles acides oligotrophes	2 321,0	79%	17%	4%	
6430	Mégaphorbiaies	139,0	16%	84%	1%	
6510	Prairies maigres de fauche	740,1	58%	34%	8%	
7110	Tourbières hautes actives*	16,3	95%	2%	3%	
7150	Pelouses pionnières des dépressions tourbeuses	3,3	100%			
7210	Marais neutro-alcalins à Marisque*	39,0	94%	6%		
7230	Tourbières basses alcalines	538,4	94%	6%	0%	

Surface et état de conservation des habitats naturels d'intérêt européen

- x Dans la perspective de la révision du Document d'Objectifs, l'OFB a réalisé une synthèse des connaissances sur les habitats benthiques de la baie des Veys. Ce travail permet notamment d'actualiser les données sur les habitats d'intérêt européen et leur état de conservation.

- x Le laboratoire INRAE/Université de Caen a poursuivi le travail réalisé lors du projet Agri'ZH.
A travers un échantillon de 30 parcelles, une comparaison entre les indices de services écosystémiques mesurés et ceux estimés grâce au livret d'évaluation conçu lors d'Agri'ZH a été réalisée. Le livret d'évaluation des services s'est avéré concluant pour l'évaluation de quatre des cinq services évalués : l'accueil de la biodiversité végétale, la patrimonialité des habitats, le stock de carbone dans le sol et la qualité fourragère. En revanche l'évaluation du service écosystémique de production n'est pas convaincante.

- x Le suivi des habitats biomorphosédimentaires en baie des Veys se poursuit. Nous ne disposons pas pour l'instant des résultats 2020.
Pour 2019, au regard des espèces présentes sur les 5 stations, les communautés suivies comme zones d'alimentation sont globalement les mêmes qu'en 2017, même si les espèces montrent des variations d'abondances. Le polychète *Pygospio elegans* est une espèce ingénieure qui construit des banquettes par accumulation des tubes sableux. Ces variations peuvent être imputées à la variabilité spatiale de cet habitat pionnier. L'amphipode *Bathyporeia pilosa* est également une espèce pionnière et présente dans les zones en aval du schorre en compagnie de *Corophium arenarium* et de *Peringia ulvae*. Elle peut présenter des abondances fortes lorsque les conditions du milieu sont favorables. *B. pilosa* est aussi présente dans des milieux plus ouverts de la baie.

Coût 2020

2 500 €

Financement

Ministère de la Transition Ecologique

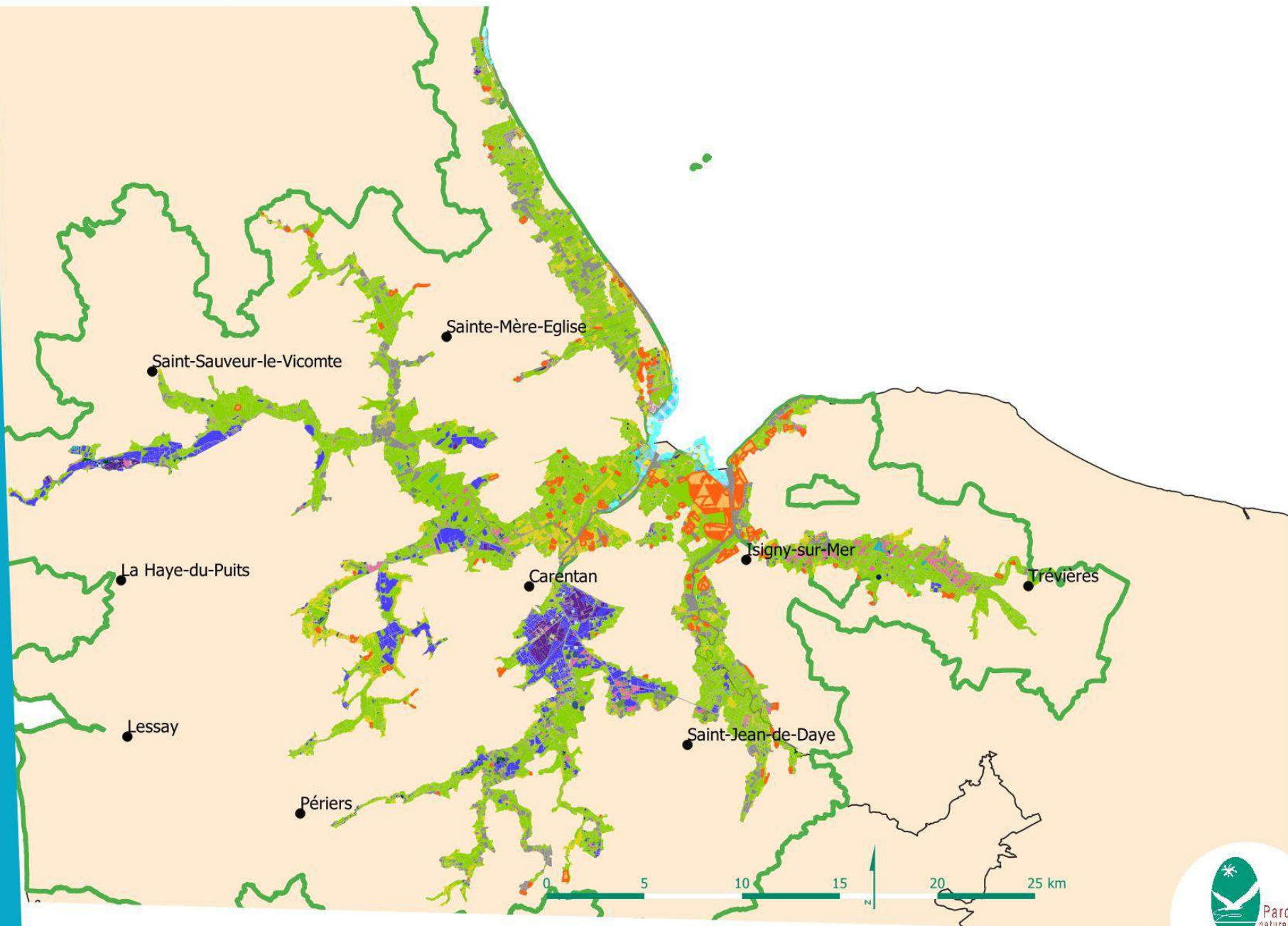
Indicateur de mise en œuvre

Surface cartographiée avec la méthodologie CBN/MNHN : 27 000 ha



PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

Végétation des marais du Cotentin et du Bessin



© P n r des Marais du Cotentin et du Bessin

Source : PNRMCB, CPIE du Cotentin, CPIE des Collines Normandes, CERESA, Julien Lagrandie, Peter Stallegger, ©IGN - BD Topo®

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

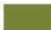




















Légende

Classes de végétation

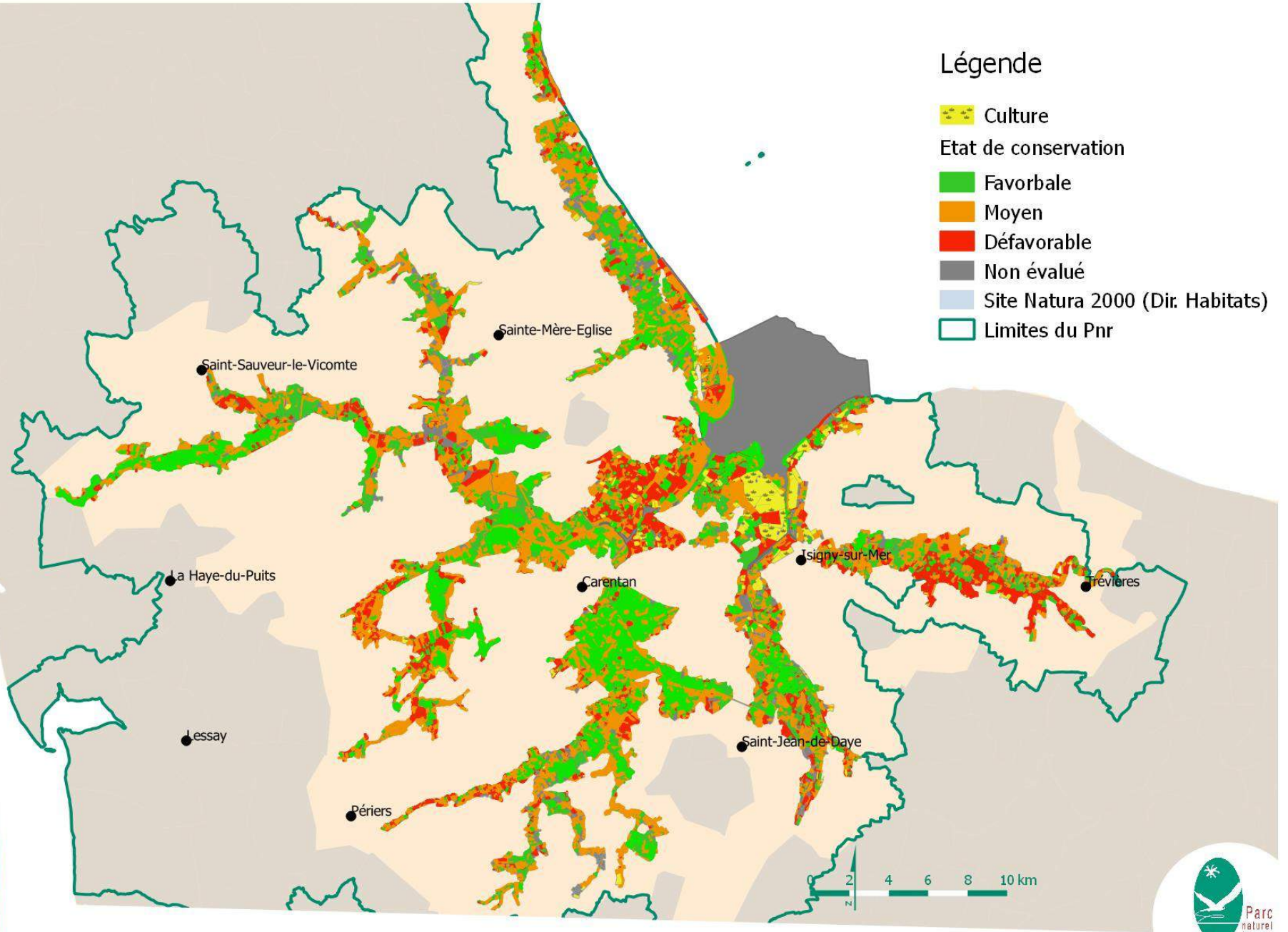
-  Lemnetea minoris
-  Charetea fragilis
-  Potametea pectinati
-  Ruppiaetea maritimae
-  Glycerio fluitantis - Nasturtietea officinalis
-  Bidentetea tripartitae
-  Juncetea bufonii
-  Littorelletea uniflorae
-  Salicornietea fruticosae
-  Asteretea tripolii
-  Spartinetea glabrae
-  Thero - Suaedetea splendentis
-  Arrhenatheretea elatioris
-  Agropyretea pungentis
-  Agrostietea stoloniferae
-  Filipendulo ulmariae - Convolvuletea sepium
-  Artemisietea vulgaris
-  Galio aparines - Urticetea dioicae

-  Trifolio medii - Geranietea sanguinei
 -  Melampyro pratensis - Holcetea mollis
 -  Crataego monogynae - Prunetea spinosae
 -  Franguletea
 -  Festuco - Brometea erecti
 -  Cakiletea maritimae
 -  Euphorbio paraliae - Ammophiletea australis
 -  Koelerio glaucae - Corynephoretea canescentis
 -  Stellarietea mediae
 -  Sisymbrietea officinalis
 -  Polygono arenastri - Poetea annuae
 -  Phragmito australis - Magnocaricetea elatae
 -  Molinio caeruleae - Juncetea acutiflori
 -  Oxycocco palustris - Sphagnetea magellanici
 -  Scheuchzerio palustris - Caricetea fuscae
 -  non cartographié
- Autres
-  Culture



PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

Etat de conservation de la végétation



Légende

- Culture
- Etat de conservation**
- Favorable
- Moyen
- Défavorable
- Non évalué
- Site Natura 2000 (Dir. Habitats)
- Limites du Pnr

© Pnr des Marais du Cotentin et du Bessin

Source: PNRMCB, CPIE du Cotentin, CPIE des Collines Normandes, Fauna Flora, CERESA, Peter Stallegger, Julien Lagrandie, CEN-N, CBNB-BN, ©IGN - BD Topo®

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

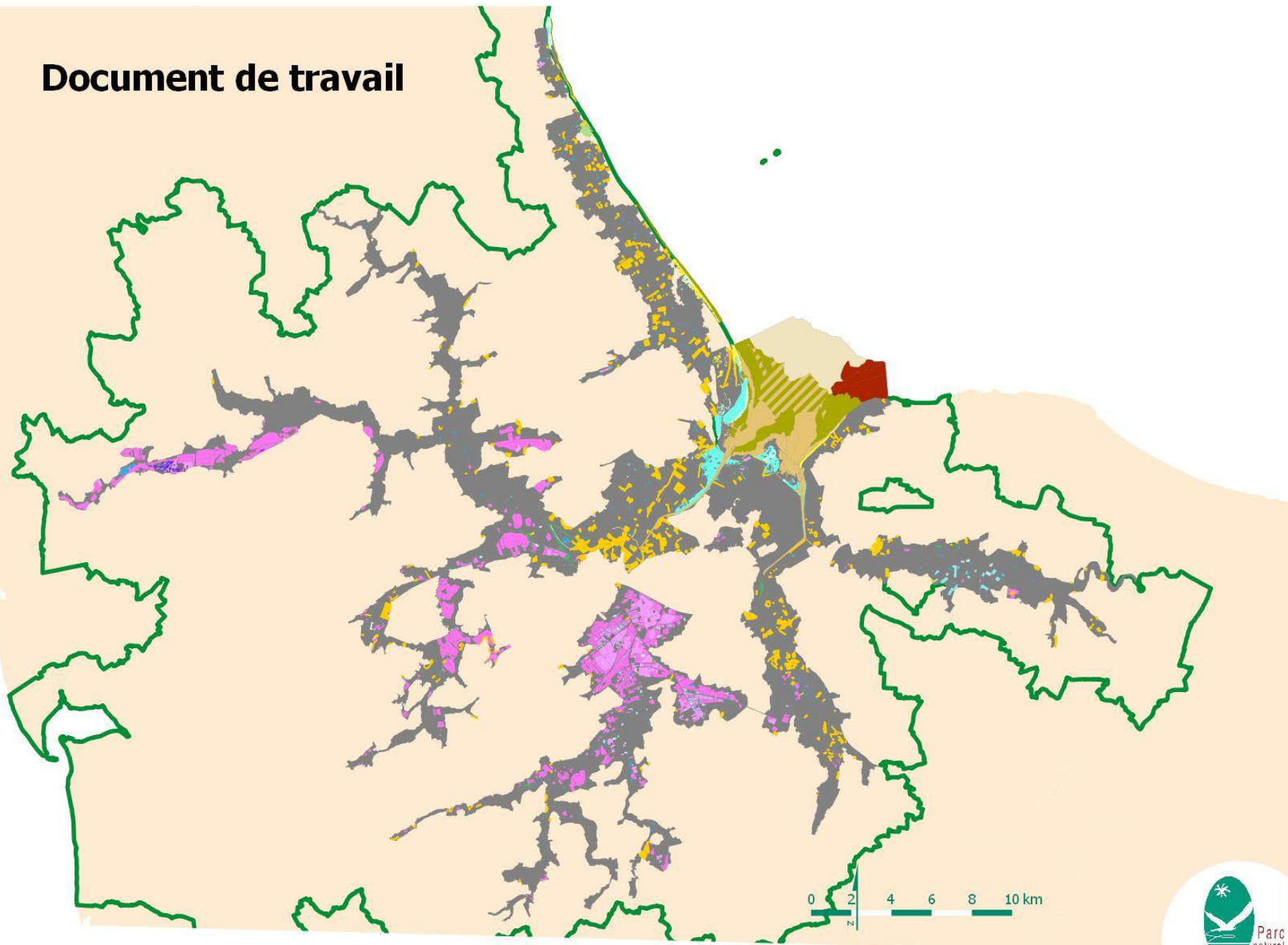




Document de travail

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

Habitats naturels d'intérêt européen



© P n r des Marais du Cotentin et du Bessin

Source: PNRMCB, CBNB, CPIE du Cotentin, CPIE des Collines Normandes, CERESA, Fauna Flora, GEMEL-N, Julien Lagrandie, OFB, Peter Stallegger, DREAL, ©IGN - BD Topo®

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI





Document de travail

Légende

Habitats végétalisés

- 1210
- 1210x2110
- 1210x2110x2120
- 1210x2120
- 1310
- 1310x1330
- 1330
- 1420
- 2110
- 2110x1210
- 2110x2120
- 2120
- 2120x2130
- 2120x2130x6510
- 2130
- 2130x6210
- 2190
- 3110
- 3110x3140
- 3110x3150
- 3110x3150x6430
- 3110x6410
- 3110x7230
- 3130

- 3140
- 3140x3150
- 3140x6430
- 3150
- 3150x3260
- 3150x6410x6430x7230
- 3150x6410
- 3150x6410x6430
- 3150x6410x7110
- 3150x6410x7150
- 3150x6430
- 3150x6430x7230
- 3150x7110
- 3150x7110x7150
- 3150x7110x7210
- 3150x7110x7230
- 3150x7150x7210
- 3150x7150x7230
- 3150x7210
- 3150x7230
- 3260
- 6210
- 6410
- 6410x6430
- 6410x6510

- 6410x7110
- 6410x7110x7230
- 6410x7150x7230
- 6410x7210
- 6410x7230
- 6430
- 6430x6510
- 6430x7230
- 6510
- 7110
- 7110x7150
- 7110x7150x7210
- 7110x7210
- 7110x7230
- 7150x7230
- 7210
- 7210x7230
- 7230

Habitats marins

- 1110
- 1130
- 1140
- 1170
- Site Natura 2000 (Dir. Habitats)
- Limites du Pnr



Document de travail

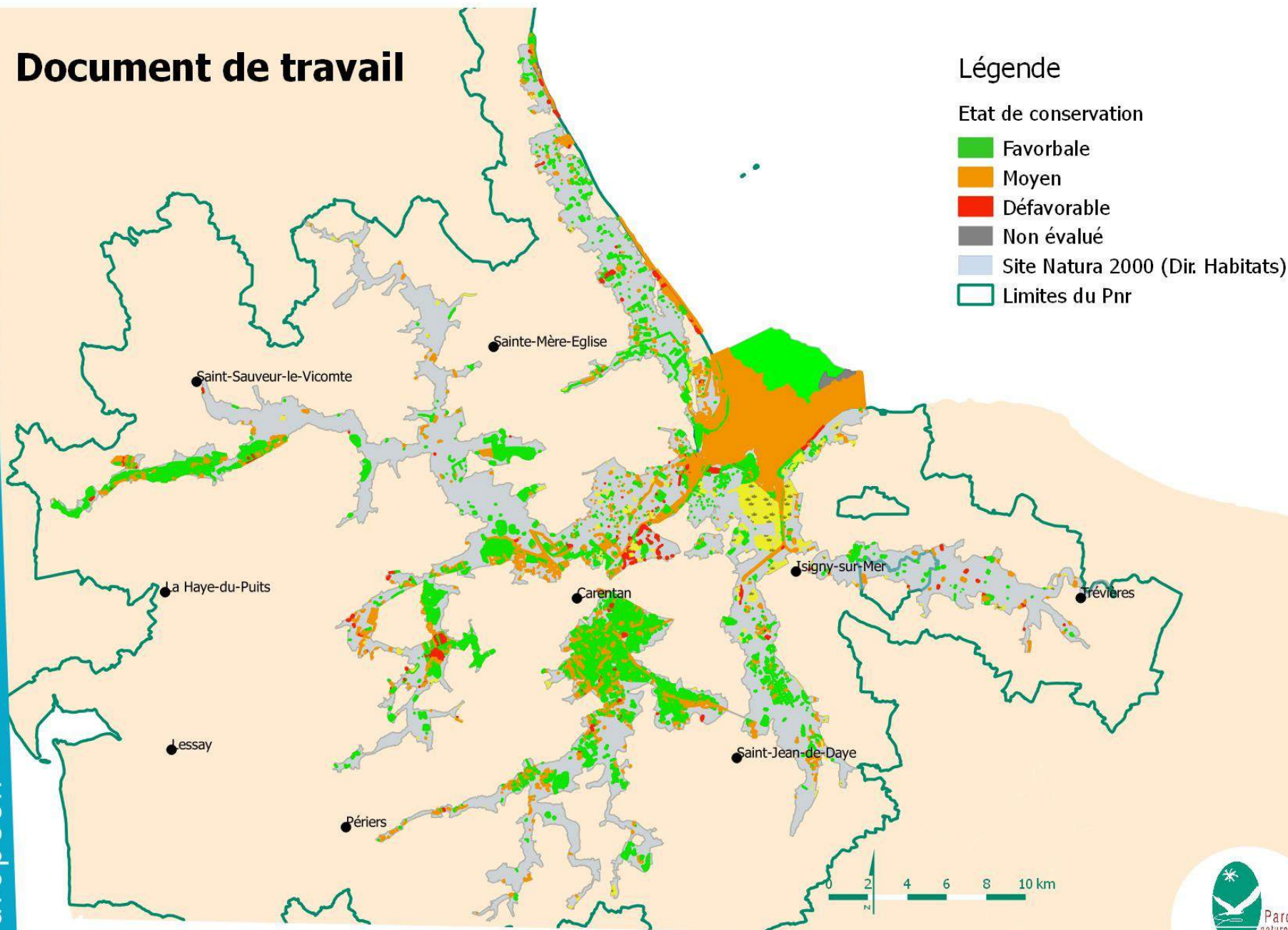
Légende

Etat de conservation

- Favorable
- Moyen
- Défavorable
- Non évalué
- Site Natura 2000 (Dir. Habitats)
- Limites du Pnr

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

Etat de conservation des habitats d'intérêt européen



© P n r des Marais du Cotentin et du Bessin

Source: PNRMCB, CPIE du Cotentin, CPIE des Collines Normandes, Fauna Flora, CERESA, Peter Stallegger, Julien Lagrandie, CEN-N, CBNB-BN, OFB, ©IGN - BD Topo®

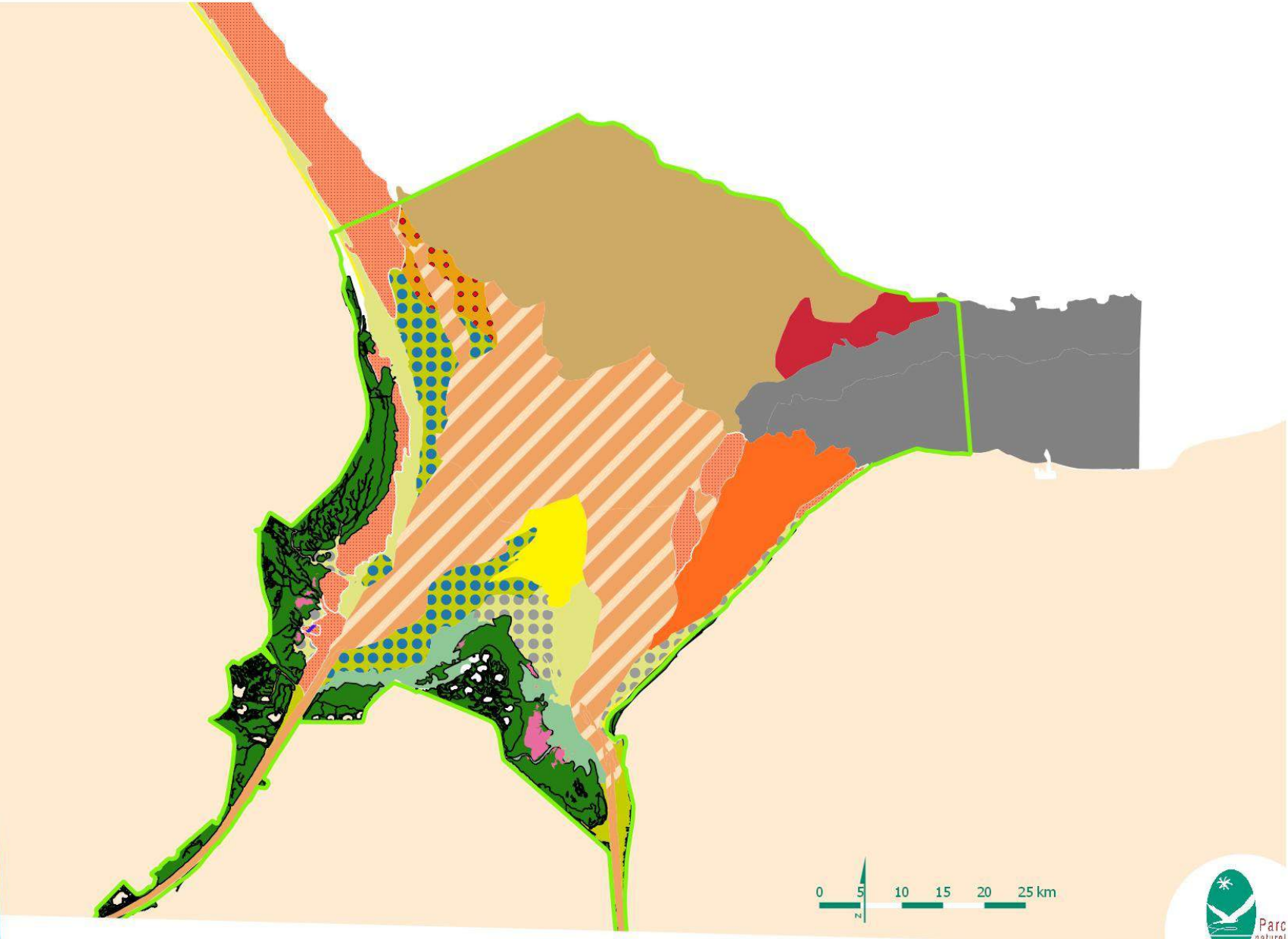
UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI





PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

Habitats naturels marins



Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin



















Source: PNRMCB, CBNB, OFB, GEMEL Normandie, DREAL, ©IGN - BD Topo®

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI





Légende

-  Pré salé
-  A2.2- Sable et sable vaseux intertidaux
-  A2.4114- Hediste diversicolor, cirratulidés dans vase sablo-graveleuse □ intertidale
-  A1- Roche
-  A2.22- estrans de sable mobile à amphipodes
-  A2.23- estrans de sable fin dominés par amphipodes ou polychètes
-  A2.231- polychètes dans sable fin intertidal
-  A2.2313- sable fin intertidal par Nephtys cirrosa
-  A2.24- estrans de sable vaseux dominés par polychètes ou bivalves
-  A2.242- Cerastoderma edule et polychètes dans sable vaseux intertidal
-  A2.243- Hediste diversicolor, Macoma balthica et Eleone longa sable vaseux intertidal
-  A2.244- Bathyporeia pilosa et Corophium arenarium sable vaseux intertidal
-  A2.312- Hediste diversicolor et Macoma balthica sable vaseux intertidal
-  A2.3223- Hediste diversicolor et oligochètes dans vase intertidale
-  A2.6111- Herbiers de Zostera noltei
-  A3.2- Roche infralittorale
-  A5.22- Sable subtidal
-  A5.24- Sable vaseux intertidal



Fiche mesure 30 :

Suivre et évaluer les espèces

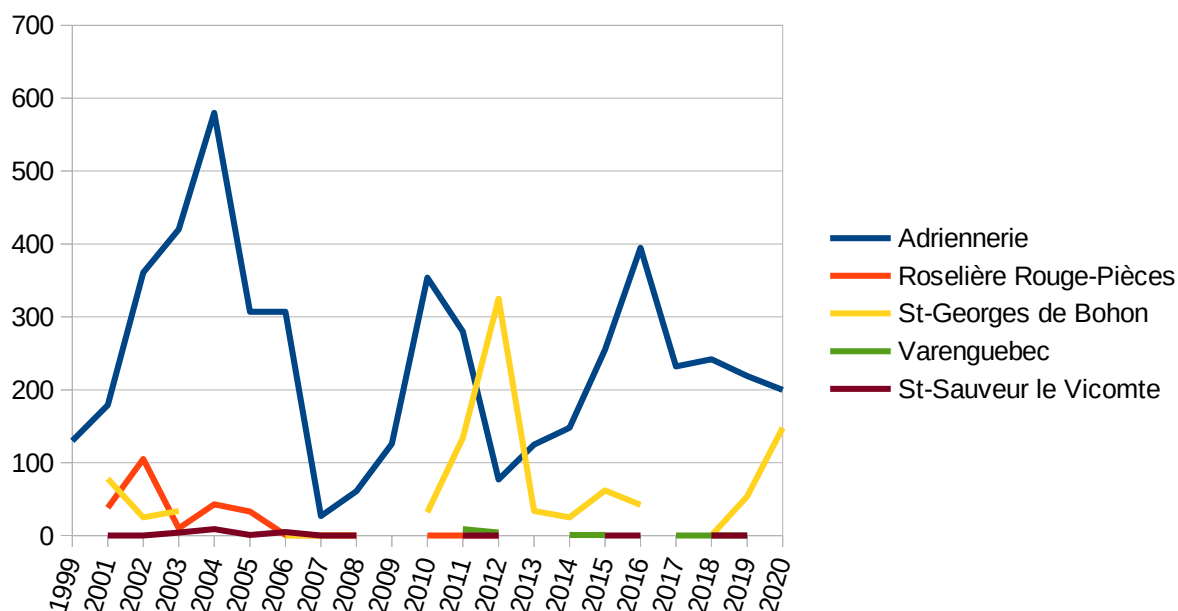
Description

→ *Damier de la Succise*

Le suivi a été réalisé selon le même protocole que les années précédentes.

Site	Adrienerie	Saint Georges de Bohon	Roselière des Rouges Pièces	Saint Sauveur le Vicomte	Varenguebec
Nombre de toiles communautaires	200	142	NR	0	NR

Nombre de toiles communautaires de Damier de la Succise par site 2020



Evolution du nombre de toiles communautaires de Damier de la Succise

Nos données sont particulièrement délicates à interpréter pour la population des marais des Bohons qui montre une très forte variabilité : absent en 2018 – 150 toiles cette année.

→ **Flûteau nageant**

17 stations ont été prospectées cette année. Seules 6 d'entre elles accueillent l'espèce cette année. Notamment, l'espèce n'a pas été retrouvée à l'amont de la vallée du Gorget (Sangsurière).

→ **Agrion de Mercure**

12 stations ont été suivies cette année, dont 5 situées dans le site Natura 2000.

Commune	1997	2001	2002	2010	2011	2012	2014	2015	2017	2020
Doville-Saint-Sauveur-de-Pierrepont	<10	<10		<10			oui		10 - 50	10 - 50
Neuville-en-Beaumont	10 - 50	0		10 - 50		10 - 50		<10	10 - 50	
Doville	10 - 50	10 - 50					100 - 200		10 - 50	10 - 50
Varenguebec	10 - 50							10 - 50		
Doville				100 - 200					15 (pluie)	
Méautis	10 - 50			10 - 50		50 - 100	oui	50 - 100		100 - 200
Le Plessis-Lastelle	<10			<10		0		100 - 200		
Gonfreville	100 - 200	100 - 200					100 - 200	100 - 200		50 - 100
Gorges	<10									10 - 50
Périers	<10			10 - 50		10 - 50			< 10	< 10
Saint-Germain-sur-Sèves	<10									0
Marchésieux	10 - 50		10 - 50		10 - 50					50 - 100
Saint-Martin-d'Aubigny	<10		10 - 50	<10					< 10	50 - 100
Graignes-Mesnil-Angot	<10		<10				0			
Le Désert	<10						oui			
Raids	10 - 50		50 - 100		<10		10 - 50			50 - 100
Saint-Germain-sur-Sèves	<10						< 10			100 - 200
La Meauffe	<10			<10			10 - 50			10 - 50
Sainte-Marie-du-Mont	10 - 50									
Carquebut / Chef du Pont	50 - 100	100 - 200			100 - 200					
Sainte-Mère-Eglise	<10									

Evolution des effectifs d'Agrion de Mercure (stations surlignés en brun : dans le site Natura 2000)

→ **Lamproie marine**

Les huit sites de l'an passé ont été prospectés :

Site	2003	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Magneville - château de la Grimonnière) (amont du site Natura)	/	/	/	/	/	/	5	2	0	3	1	0
Nehou - Laiterie (amont du site Natura)	/	/	/	/	/	3	0	0	5	1	3	0
Saint-Sauveur-Le-Vicomte	/	3	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marchésieux - Château du taillis	/	2	3	7-8	9-10	5	4	0	1	2	0	3
Marchésieux - Gué du Moulin	/			2	0	0	/	0	0	0	0	0
Marchésieux - La clergerie	/			6	0	5	3	0	1	0	0	2
Marchésieux - Moulin du Mesnil	38	6	7	6	1	8	7	3	1	3	0	0
Marchésieux - Gombert	0	/	/	/	/	/	/	/	/	0	0	0

Evolution du nombre de nids de Lamproie marine par site (données FDPPMA 50 pour la Taute)

Les effectifs détectés se maintiennent à un niveau très bas depuis plusieurs années.

Par ailleurs la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA) de la Manche a réalisé une prospection de la Douve. Une trentaine de frayères à Lamproies ont été recensées dans la partie amont.

→ ***Loutre d'Europe***

Aucun indice n'a été découvert cette année, malgré la prospection des points habituels.

→ ***Petit Rhinolophe***

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d' adultes	8	8	3	8	9	6	8	6	7	10
Nombre de jeunes	4	6	4	5	6	1	8	3	2	1
indéterminés			2				1	2	4	

Evolution du nombre Petit Rhinolophe à Picauville

Le constat de l'absence de Petits Rhinolophes dans les combles du fait de leur dégradation et/ou de la présence d'une Effraie des clochers est renouvelée cette année.



Petit Rhinolophe

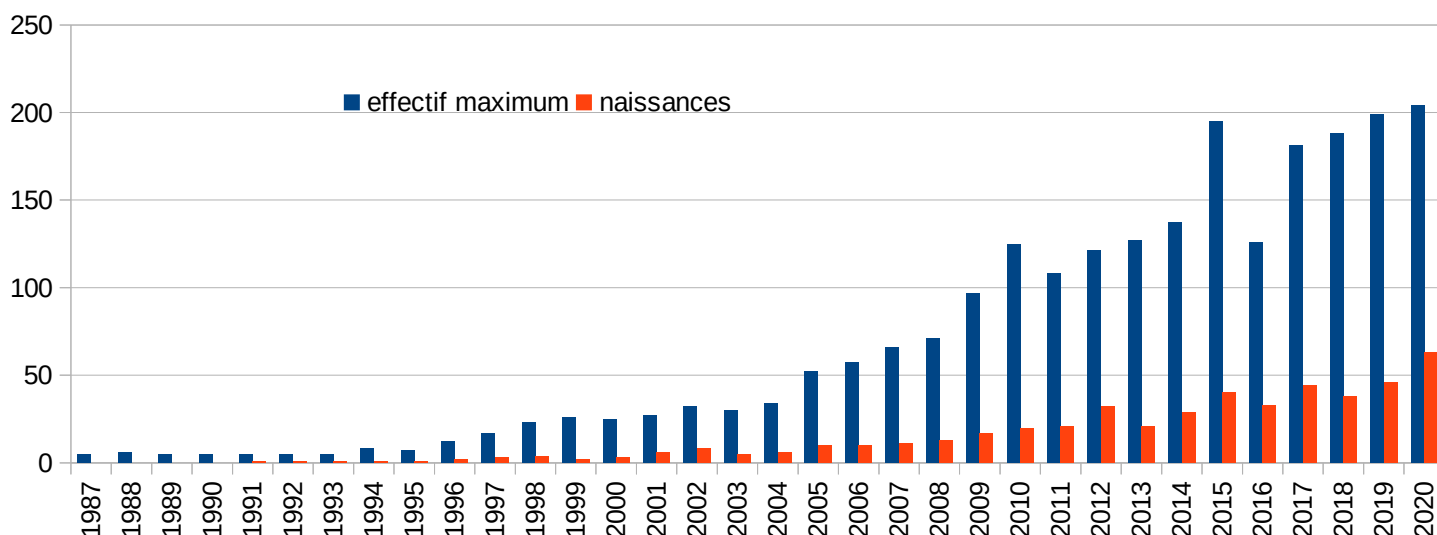
Pour le site de Moon sur Elle (périphérie immédiate du site Natura 2000), plus de 9 Petits Rhinolophes ont été comptés fin juillet ; mais un nouvel axe de sortie a été découvert ce qui remet en cause l'acuité des précédents comptages...

Pour le site de Colombières (périphérie immédiate du site Natura 2000), 8 adultes et 4 jeunes ont été comptés fin juin.

→ *Phoque veau-marin*

L'effectif maximum a été de 204 individus, 63 naissances ont eu lieu.

Des **Phoques gris** ont à nouveau été observés ponctuellement en baie des Veys cette année avec un maximum de 12 individus.



Evolution des effectifs de Phoque veau-marin en baie des Veys

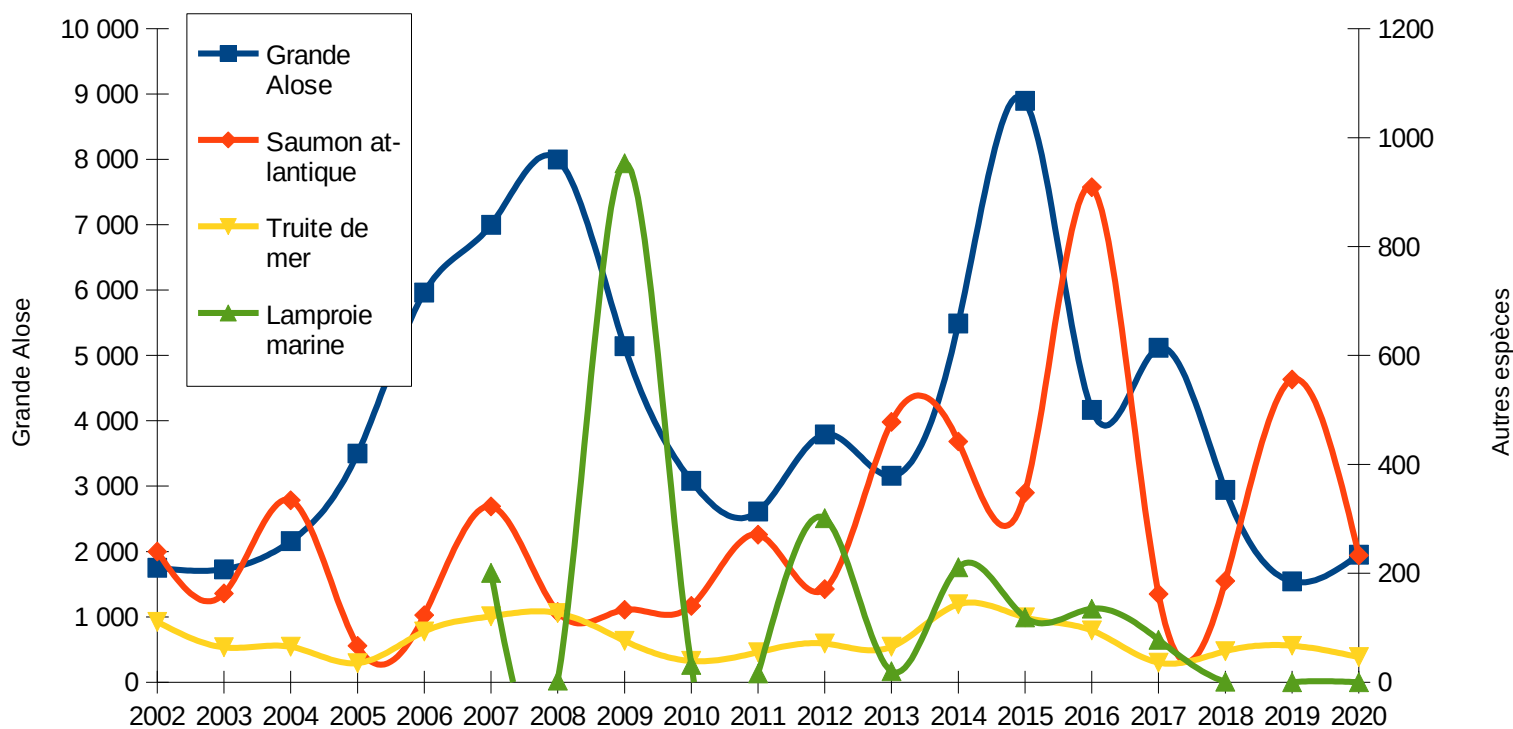
→ *Poissons migrateurs*

Un suivi de la remontée des poissons migrateurs (salmonidés et aloses principalement) à l'Observatoire Piscicole des Claires de Vire est effectué depuis le printemps 2002 par la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne 2008-2018
Grande Alose	4166	5117	2941	1543	1952	4 074,67
Saumon atlantique	909	162	186	556	233	419,00
Truite de mer	95	36	57	67	46	62,67
Lamproie marine	135	78	1	0	0	71,33
Lamproie fluviatile	1	12	4	0	2	5,67

Nombre de poissons migrateurs aux Claires de Vire

Les effectifs de Grande Alose montrent un léger mieux après plusieurs années de baisse. Par contre, ceux de Saumon atlantique accusent un léger repli. Aucune Lamproie marine n'a encore été détectée cette année !



Evolution du nombre de poissons migrateurs aux Claires de Vire

La FDPPMA 50 pilote également le suivi des Indices d'Abondance Saumon en Normandie (réseau de stations où sont effectuées des pêches électriques standardisées).

De nombreuses stations sont réparties sur le cours de la Vire (15 hors site Natura 2000), sur la Sinope (3 hors site Natura 2000), la Douve (4 hors site Natura 2000) et la Taute (2) et la Lozon (1 hors site Natura 2000).

Les résultats 2020 ne sont pas disponibles à la date de publication du présent bilan d'activités.

→ Oiseaux nicheurs

Ces suivis sont réalisés par le GONm à la demande du PNR.

✓ Passereaux et espèces à large répartition (étude par la méthode des points d'écoute) :

L'installation des nicheurs a été plus précoce ce printemps que la moyenne des années 2012-2020, moins nettement pour la période allant de 2000 à 2011.

La comparaison des deux périodes dans leur ensemble, 2000 à 2011 d'une part, et 2012 à 2020 d'autre part, montre que les espèces dites « sédentaires » (alouette des champs et pipit farlouse) se reproduisent nettement plus tôt maintenant qu'auparavant. Ce n'est pas le cas de l'espèce migratrice partielle (bruant des roseaux). Pour les espèces migratrices au long cours, les évolutions diffèrent selon les espèces.

Espèce	Indice 2020 (base 200 en 1992)	Indice 2019 (base 200 en 1992)	Moyenne indice 2011- 2020	Commentaire
Alouette des champs	109	125	122	Déclin de l'ordre de 40% en 30 ans ; légère baisse cette année
Pipit farlouse	88	97	90	Déclin de l'ordre de 57% en 30 ans ; légère baisse cette année
Bergeronnette flavéole	209	256	184	Stable sur le long terme; légère baisse cette année
Tarier des prés	362	401	292	En hausse depuis 1999, après la diminution des années 90 ; légère baisse cette année
Phragmite des joncs	317	302	330	Tendance à long terme positive ; reprise après la chute de 2013 mais encore loin du pic de 2008 à 2011
Bruant des roseaux	609	654	616	Depuis 1998, fluctue à un haut niveau : indice deux fois plus important qu'au début des années 90 ; légère baisse cette année

Indice STOC des espèces caractéristiques des marais



Tarier des prés

Pour la Bergeronnette flavéole, il est utile de distinguer les données de la période A (période à laquelle s'installent nos nicheurs, mais aussi période à laquelle passent les migrateurs britanniques) de la période suivante où ne sont contactés que nos nicheurs. On constate que, depuis 2000, le nombre de contacts en période A est parfaitement stable. Par contre, en période B, le nombre de contacts croît (+ 51 %).

✓ **Espèces localisées :**

- x **Grèbe à cou noir** : 5 couples ont tenté de nicher sans succès.
- x **Héron cendré** : 128 couples ; après avoir connu un effectif maximum en 2014, a tendance à diminuer (environ -50%) alors que le nombre de colonies croît.
- x **Aigrette garzette** : 42 nids, soit le 1/3 seulement de l'effectif de 2014 ; pas de nouvelle colonie détectée.
- x **Grande aigrette** : 12 à 20 nids sur la tourbière de Baupte.
- x **Héron garde-bœufs** : 527-577 couples : effectif multiplié par 9 depuis 2014.
- x **Héron bihoreau** : aucun indice probant cette année.
- x **Spatule blanche** : deux couples ont niché à la Tourbière de Baupte.
- x **Ibis falcinelle** : aucun indice probant cette année.
- x **Butor étoilé** : Aucun mâle chanteur détecté. L'effectif est au plus bas dans l'estuaire de Seine également : 1-3 chanteurs.
- x **Cigogne blanche** :

La nidification 2020 a été hâtive par rapport à la moyenne de ces 20 dernières années : fin mars 75 % des pontes étaient déposées contre une moyenne de 69 %. De nombreux échecs totaux sont à signaler. On retrouve une configuration assez similaire à celle des 3 années précédentes avec un grand nombre de nids à moins de 3 jeunes à l'envol et ce sont même les nids à 2 jeunes qui dominent. Bien que la croissance de la population du PNR (13 %) soit nettement inférieure à celle de 2019, mais aussi de la moyenne sur 30 ans (16,1 %), ce grand nombre d'échecs et cette faible réussite est certainement la conséquence d'une très forte compétition alimentaire entre les couples et peut-être aussi des violents orages de juin.

	Nombre de couples nicheurs	Nombre de couples reproducteurs	nombre de couples nicheurs sans jeunes à l'envol.	nombre de jeunes à l'envol	nombre moyen de jeunes à l'envol par couple nicheur	nombre moyen de jeunes à l'envol par couple reproducteur
2020	228	172	51	405	1,8	2,4
2019	202	157	42	407	2	2,6
2018	169	133	36	355	2,1	2,7
2017	164	126	38	329	2	2,6
2016	146	124	22	340	2,3	2,7
moyenne 1987-2020					2,22	2,71

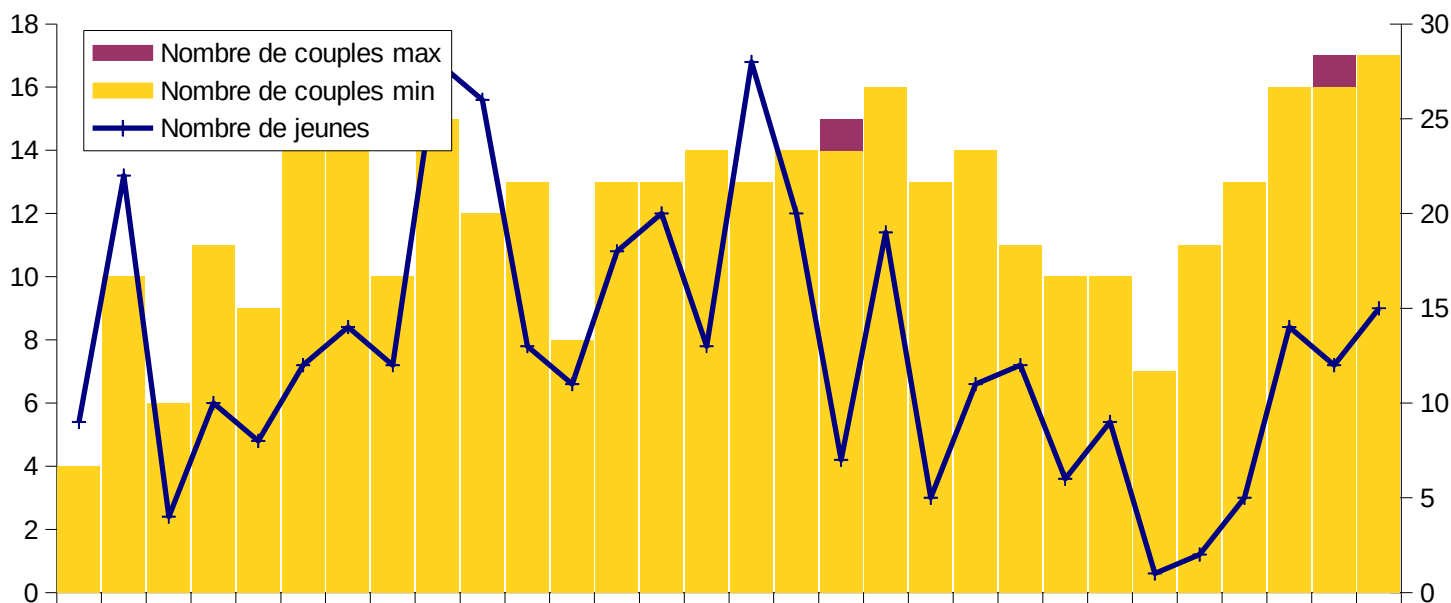
Paramètres démographiques de la Cigogne blanche

On peut estimer l'effectif hivernant à environ 70 cigognes présentes sur le territoire du PNR des marais du Cotentin et du Bessin entre le 1^{er} et le 15 décembre 2019 soit 24 % des cigognes présentes cet hiver-là en Normandie.

- x **Sarcelle d'hiver** : au moins 8 couples (pas de recensement concerté).
- x **Sarcelle d'été** : 2-4 familles pour près de 30 couples possibles/probables (pas de recensement concerté).
- x **Canard chipeau** : 9 couples possibles/probables et 2 indices certains (pas de recensement concerté).
- x **Canard pilet** : 1 seul couple probable (pas de recensement concerté).
- x **Canard souchet** : au moins 19 couples dont 6 familles (pas de recensement concerté).
- x **Busard des roseaux** : 17 couples dont 7 connaissent un succès, donnant au moins 15 jeunes à l'envol soit 59 % des couples en échec et une productivité de 0,88 jeune par couple. L'effectif nicheur se confirme, au plus haut niveau historique mais le succès reproducteur reste faible.

En 2020 il ne semble pas y avoir de facteur principal d'échec mais probablement de multiples causes.

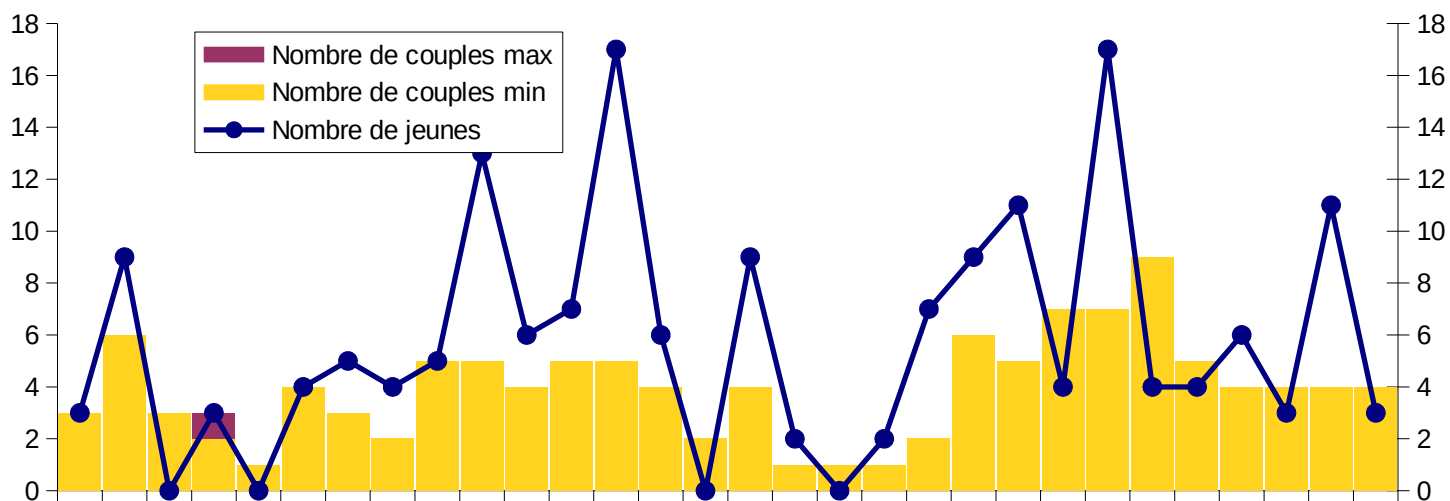
L'année dernière les pontes de remplacement avaient joué un rôle important dans le niveau du succès reproducteur, cette année celles qui ont été tentées ont systématiquement échoué.



Evolution du nombre de couples et de jeunes à l'envol de Busard des roseaux

- x **Busard cendré** : 4 couples nicheurs sont recensés en 2020 sur les mêmes secteurs que les deux années précédentes, en vallée de la Taute et non loin en vallée de la Vire (Canal Vire-Taute).

Un seul couple est en succès pour 3 jeunes à l'envol, soit une production de 0,75 jeune/couple.



Evolution du nombre de couples et de jeunes à l'envol de Busard cendré

- x **Marouette ponctuée** : quatre mâles ont été contactés en 2020.
- x **Râle des genêts** : en 2020, aucun chanteur n'a été contacté.
- x **Vanneau huppé** : pas de recensement coordonnée cette année
- x **Courlis cendré** : pas de recensement coordonnée cette année. Deux couples se sont installés en vallée de l'Aure cette année.
- x **Bécassine des marais** : en 2020, sont considérés trois sites probables et 3 sites possibles soit 3 à 6 couples estimés, du même ordre que 2018 et 2019.
- x **Huitrier-pie** : deux couples possibles (1 dans les polders et 1 sur le littoral).
- x **Chevalier gambette** : l'effectif total est d'au moins 20-30 couples.
- x **Echasse blanche** : les implantations en dehors de la baie des Veys se confirment et l'effectif progresse encore, il double en deux ans, avec 30-34+ couples en 2020, un record.
- x **Avocette élégante** : l'effectif est de 4 à 6 couples estimés.
- x **Combattant varié** : une tentative de reproduction est très probable dans les marais du Bauplois.
- x **Gravelot à collier interrompu** : 71 à 85 couples nicheurs ont été dénombrés. La population du secteur d'étude est donc en déclin mais semble se stabiliser à son seuil de référence bas depuis deux ans, à relativiser au vu de la baisse importante notée ailleurs dans la région.

La saison de reproduction a été catastrophique, pour deux raisons majeures :

- ✓ d'une part, les séries successives de coups de vents, notamment lors de gros coefficients de marées, ont entraîné de nombreuses submersions du haut de plage, autour du 10 avril et surtout sur la période du 5 au 11 mai,
- ✓ d'autre part, la population de gravelot, déstabilisée après l'échec général du 11 mai, a ensuite « subi le déconfinement », consécutivement à la réouverture du littoral quelques jours après.



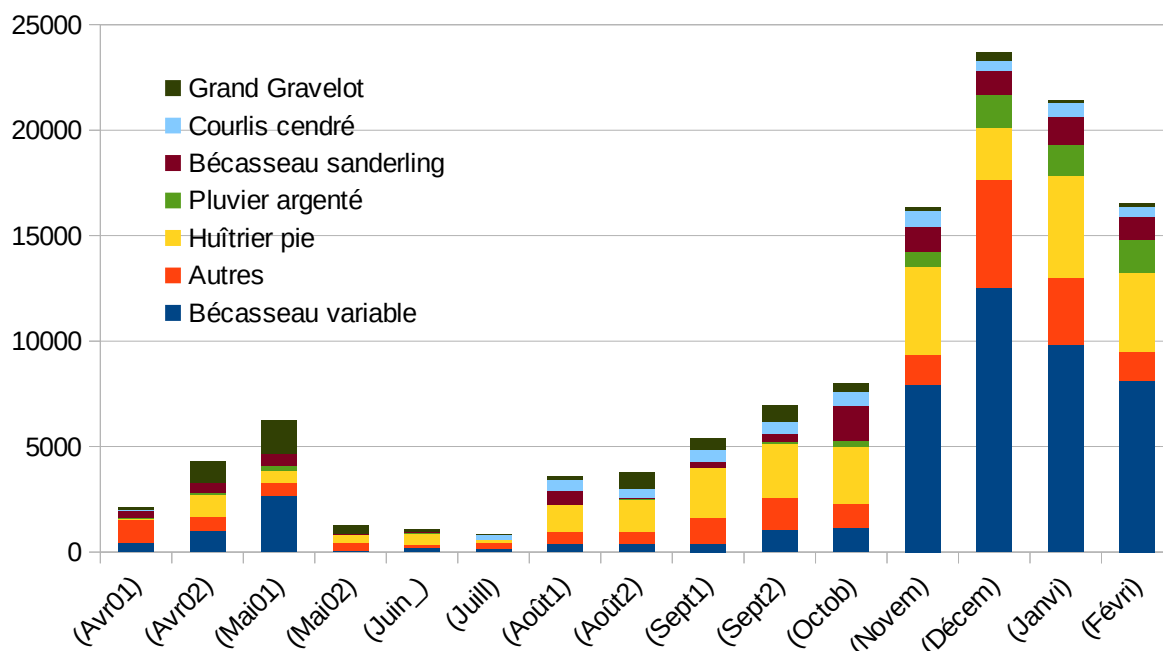
Gravelot à collier interrompu

- x **Mouette rieuse** : la population comprend +/- 50 couples, mais un seul d'entre eux semble avoir produit des jeunes.
- x **Mouette mélanocéphale** : nicheur possible dans les marais du Baupinois.
- x **Pie-grièche écorcheur** : deux couples (vallée de la Taute et de la Vire).
- x **Gorgebleue à miroir** : 36 mâles chanteurs/sites notés (mais tous les sites n'ont pas été visités).
- x **Locustelle lusciniöide** : l'effectif est d'au moins 14 chanteurs en 2020 ; cette année, le secteur bastion accueille 6 chanteurs à l'ENS des Ponts d'Ouve et 1 à proximité.
- x **Panure à moustaches** : 1 à 2 couples certains.

→ ***Limicoles côtiers migrants et hivernants***

L'association Claude Hettier de Boislambert, puis le Parc depuis la reprise de la gestion de la RNN du Domaine de Beauguillot anime un réseau de structures (GONm, OFB, SyMEL) pour assurer ce suivi.

En raison du confinement décrété pour lutter contre la pandémie de COVID 19, les comptages concertés ont été fortement perturbés sur la période de mars à mai.



Effectifs de limicoles en baie des Veys et littoral Côte Est cycle 2019-2020



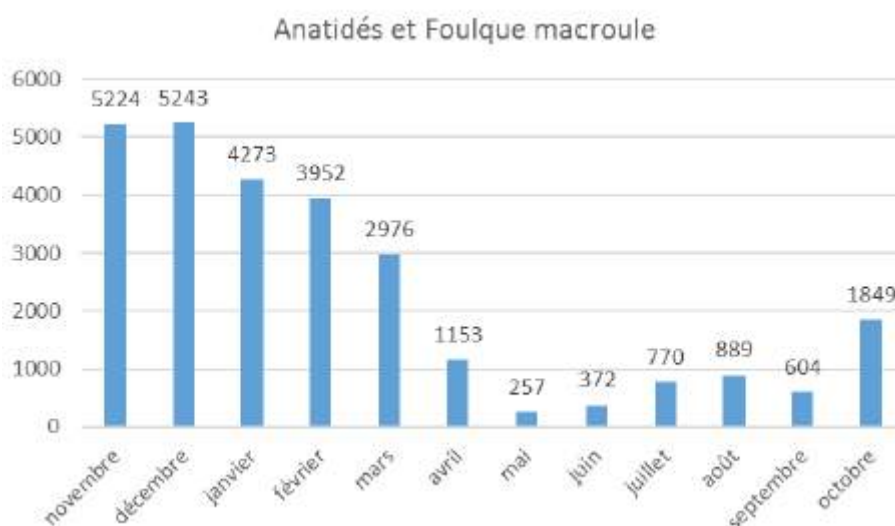
Bécasseaux variables, Chevaliers gambettes et Tournepièrre à collier

→ **Anatidés migrants et hivernants**

Le Parc anime un réseau de structure (FDCM, SyMEL) pour assurer ce suivi.

L'ensemble des données n'a pas été centralisée à la date de rédaction de ce bilan. Il nous manque notamment les données de la RCFS des Bohons et de la Tourbière de Baupte (depuis 2017-18). Pour le cycle 2019/2020, et pour la Pointe de Brevands, aucun résultat n'a pu être communiqué à la suite du décès du garde du littoral en charge des comptages.

Seuls les résultats concernant l'ensemble RNN Domaine de Beauguillot et polders de Ste-Marie du Mont sont présentés ci-dessous.



***Effectifs mensuels maximaux d'anatidés et foulques de novembre 2019 à octobre 2020-
RNN Beauguillot et polder Ste-Marie***

L'hiver 2019-2020 a été marqué par une grande douceur et l'absence de vague de froid qui a limité les effectifs de certaines espèces comme le Canard siffleur, qui a enregistré ses plus faibles effectifs en janvier ou l'Oie rieuse qui n'a pas été notée sur le site pendant l'hiver. L'hivernage des anatidés est ainsi le plus faible enregistré ces dernières années sur l'ensemble de la période.

Coût 2020

Donnée complète non récoltée

Financement

Agence de l'Eau Seine-Normandie, Europe, Etat (dotation RNN), Conseil Régional Normandie, Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Manche, Fédération Nationale pour la Pêche en France

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'espèces ou groupes d'espèces suivies : 17

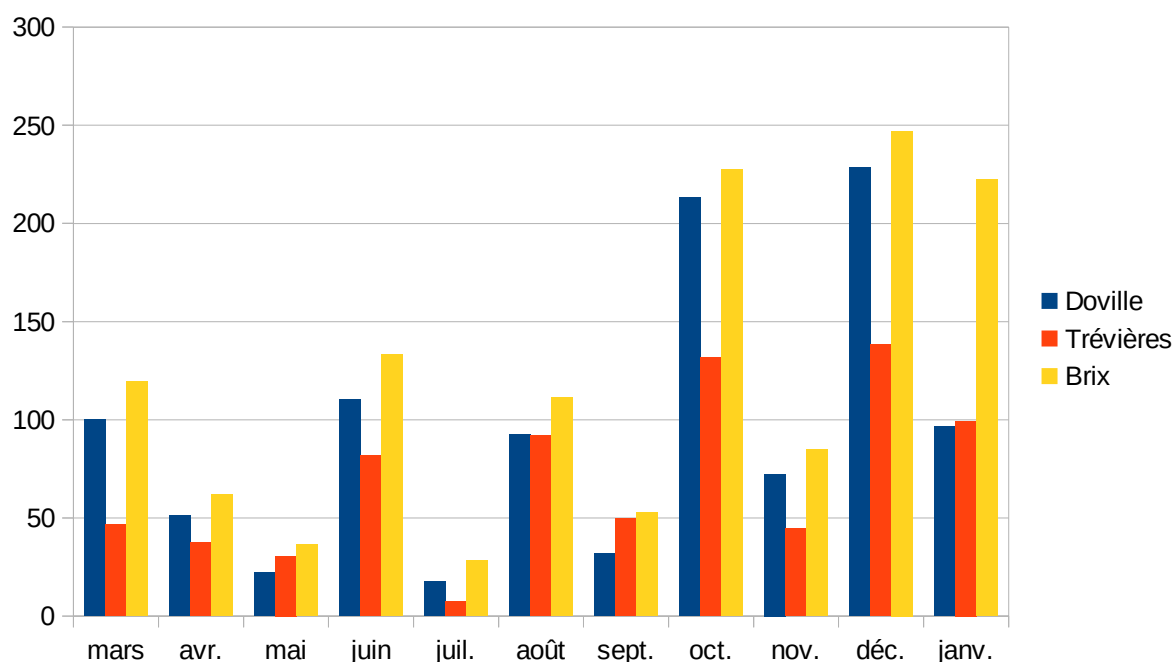


Fiche mesure 31 :

Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs

Description :

→ Un réseau de mesure a été prévu lors de la modernisation des vannages du pont de la Barquette en 2002.

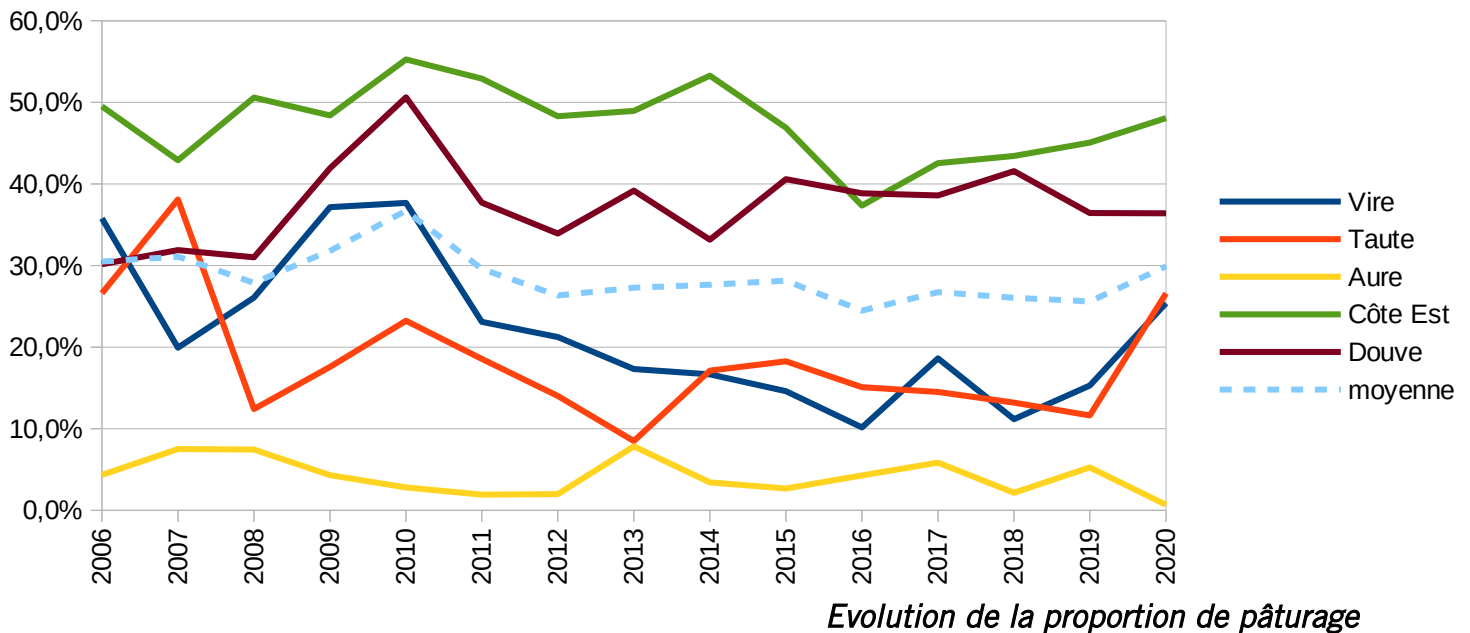


Pluviométrie à Brix, Doville et Trévières (mars 2020 à janvier 2021)

L'année 2020 est caractérisée par :

- une relative sécheresse en avril et mai,
- de fortes pluies en juin,
- un mois de juillet très sec (moins de 30 mm).
- De fortes pluies en octobre et décembre et janvier (pour l'amont du bassin-versant de la Douve)

→ Un relevé décadaire de l'usage agricole sur 13 sites répartis sur les différentes vallées des marais du Cotentin et du Bessin est réalisé entre le 5 juin et le 15 août. L'échantillon couvre 1 300 ha.

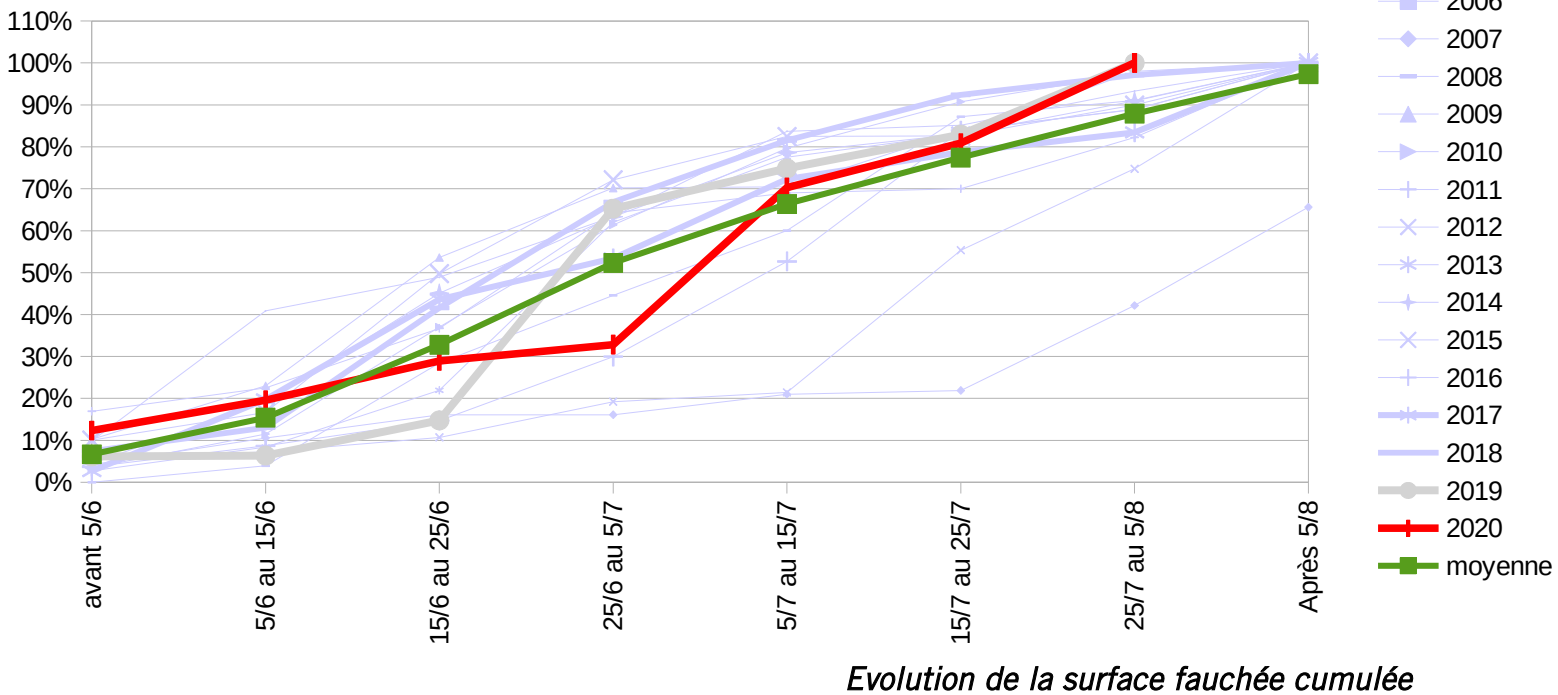


La proportion de pâturage (29,9% de l'échantillon) progresse légèrement cette année. La Vire et la Taute voient leur part pâturée progresser tandis que le niveau chute à 0,7 % (!) sur l'Aure.

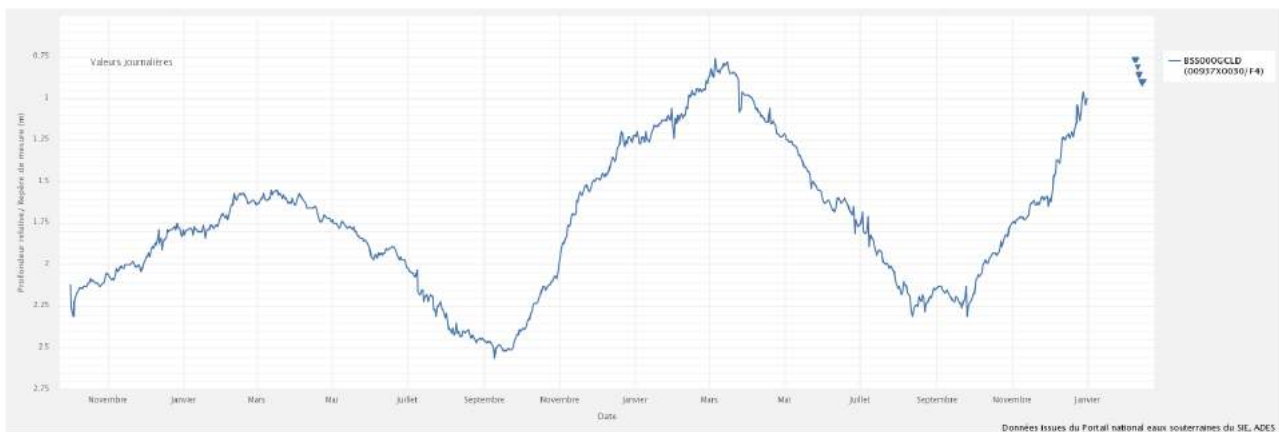
Pour la fauche, la campagne 2020 est marquée par une faible avancée des travaux à la fin du mois de juin. Alors que le calendrier est proche de la moyenne en début de saison (sauf pour la Vire, où on observe une forte précocité : 40 % des surfaces fauchées avant le 5/6) il n'y a quasiment plus aucune fauche entre le 25/6 et le 5/7. Le retard est rapidement rattrapé à la décennie suivante.

Ce schéma se vérifie sur l'ensemble des vallées, sauf pour la Taute où le début de saison est marqué par une quasi absence de fauche avant début juillet.

Evolution des dates de fauche



➔ Le suivi piézométrique dans la nappe des sables (la Martellerie) en amont de la vallée du Gorget montre des niveaux de nappes beaucoup moins pré-occupants que l’an passé : niveaux hauts de janvier à avril et remplissage perceptible à partir de novembre, faible amplitude annuelle de la nappe mais malgré tout un niveau d’abaissement estival assez marqué.



➔ Sur la RNN de la Sangsurière et Adriennerie, des piézomètres automatiques sont en place dans l’Anse de Catteville et à l’Adriennerie.

A Catteville, les submersions hivernales sont exceptionnelles et de courte durée même si le niveau reste près de la surface. Le re-essuyage est perceptible début avril. L'étiage maximal est de -0,77m soit très proche du seuil de conservation de la tourbe. Il est à peu près équivalent à la valeur observée l'an passé. La recharge est manifeste à partir d'octobre.

A l'Adriennerie, l'étiage est moins sévère (-0,53) mais dépasse tout de même le seuil de saturation de la tourbe.

Afin d'interpréter les données piézométriques, nous considérons deux seuils issus de la littérature :

-80 cm/sol : le dépassement de ce seuil impacte la conservation de la tourbe,

-40 cm/sol : le dépassement de ce seuil impacte la conservation des végétations à sphaignes

→ Un réseau de piézomètres a été installé en 2014 dans les marais périphériques de la tourbière de Baupte.

Les dernières données de ce réseau de suivi n'ont pas été récoltées à la date de rédaction de ce bilan.

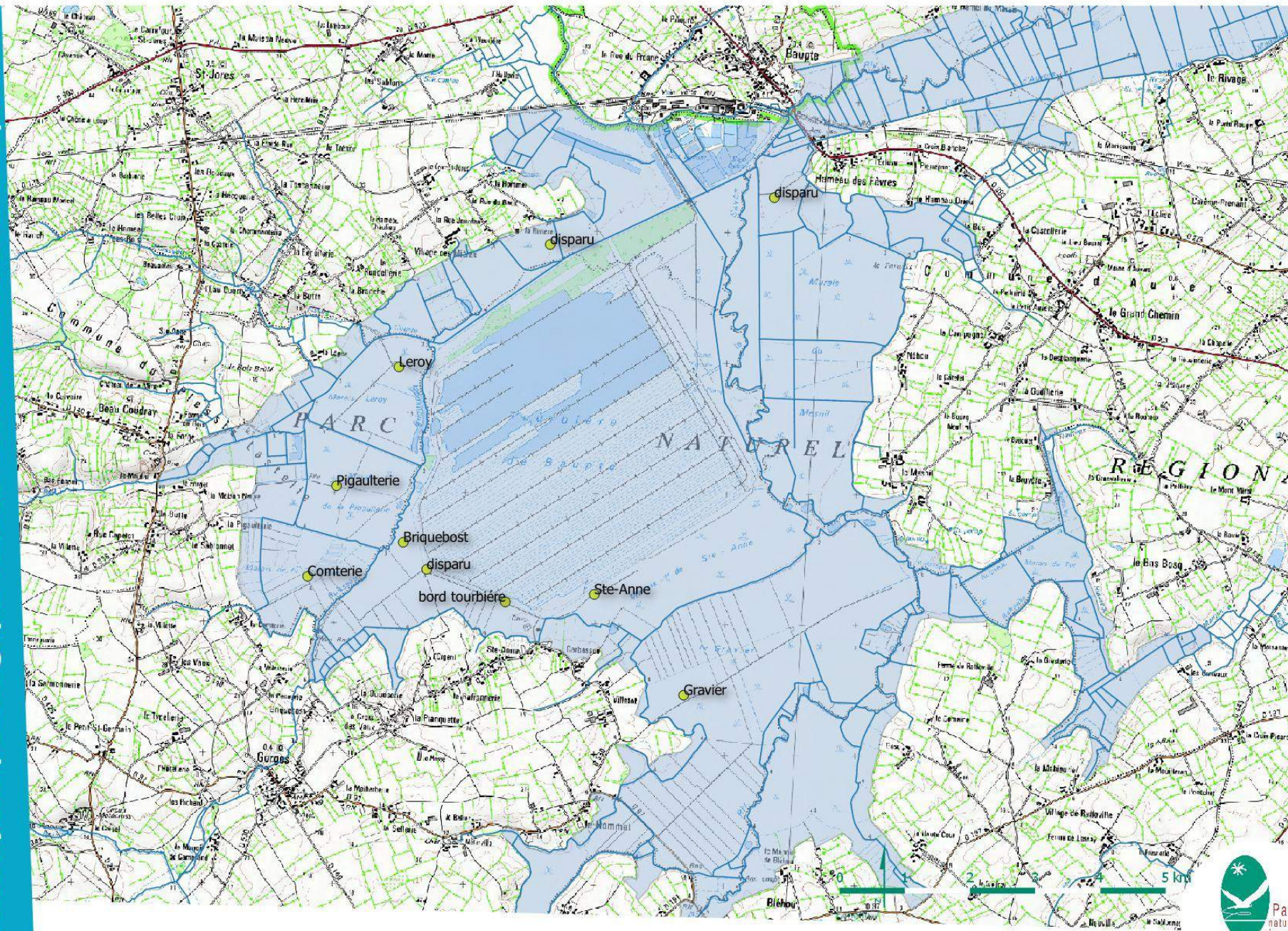
→ Dans le cadre du projet de reméandrage du Gorget (cf. Fiche mesure 14), un réseau piézométrique et limnimétrique a été installé autour du projet.

Deux piézomètres n'ont pu être relevés en début d'année 2020 (inaccessible pour cause d'inondation).

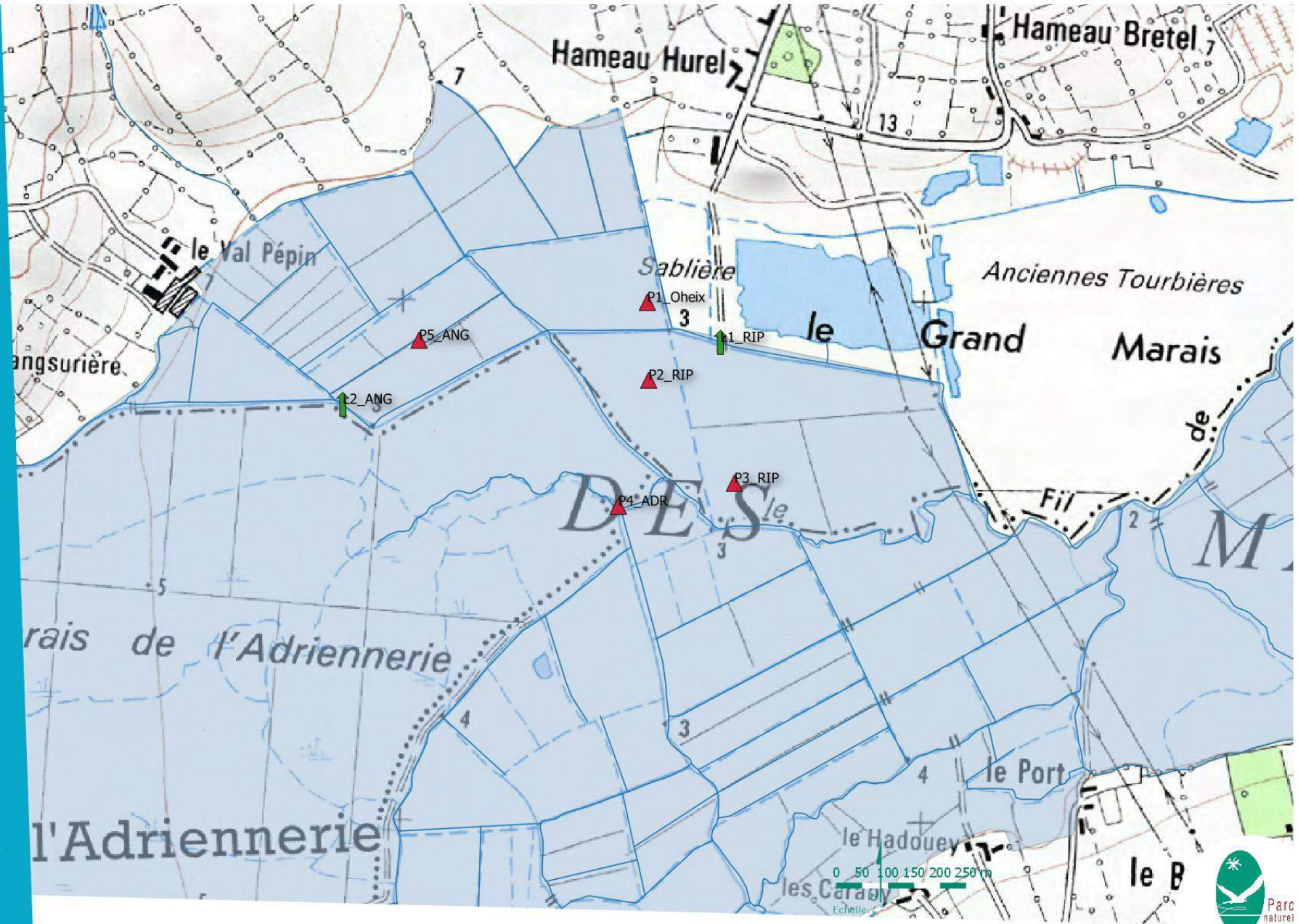
Suite à des dysfonctionnements du matériel, les piézomètres ont été déséquipés au mois de septembre 2020 ; seul le limnimètre aval a été conservé.

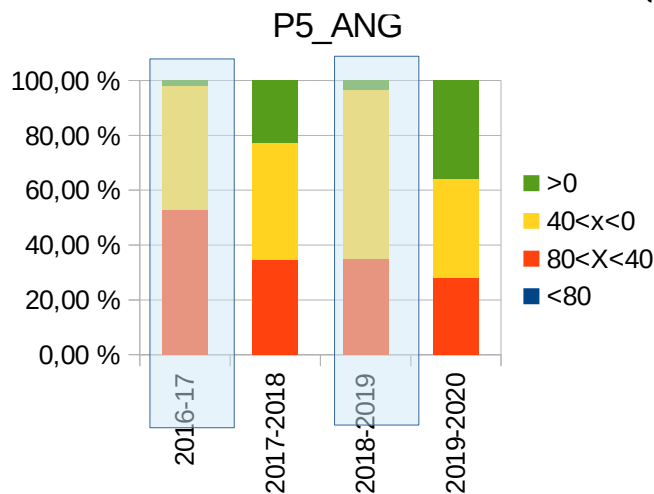
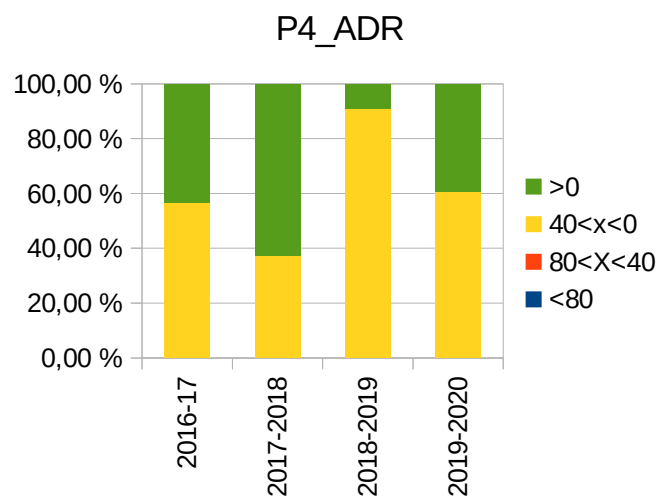
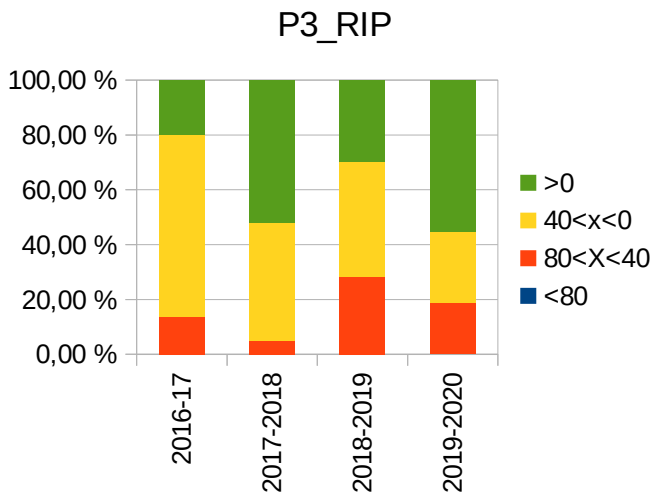
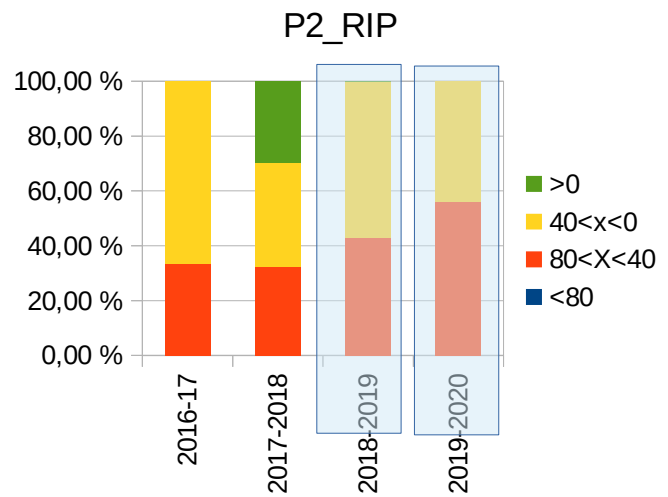
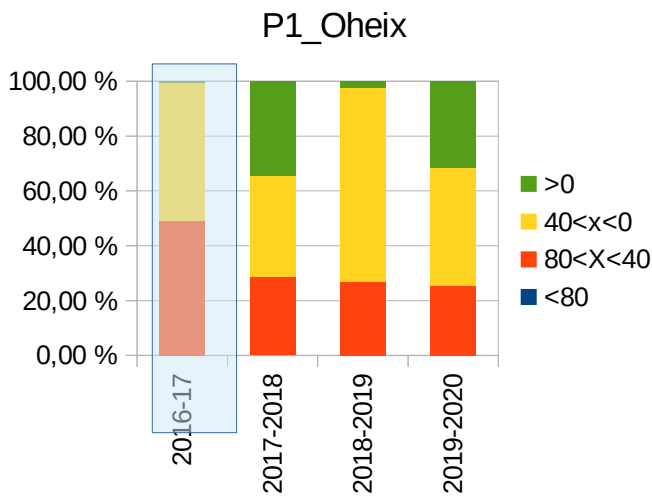
L'hiver 2019-20 est marqué par des submersions régulières. Le re-essuyage est notable à partir de fin mars. Le niveau d'étiage est assez haut (mais la série chronologique s'arrête mi-septembre).

Suivi hydro-pédologique autour de la Tourbière de Baupré



Suivi hydro-pédologique autour du projet de reméandrage du Gorget





Période de dépassement des différents seuils dans les piézomètres autour du Gorget (séries surlignées incomplètes) (mai 2016 à mai 2020)

Coût 2020

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de suivis « abiotiques » : 5

Nombre de suivis « travaux » : 0



Fiche mesure 32 :

Améliorer les connaissances sur les espèces

Description :

Alose feinte : pas de données cette année mais il n'y a pas eu de suivi aux portes à flots en mars et avril, période d'observation de l'an passé.

Damier de la Succise

A l'Adriennerie, une étude par Capture-Marquage-Recapture a été initiée en 2019 sans grand succès (pas de marquage).

Les résultats des prospections de 2020, montrent une apparition des imagos dans la deuxième quinzaine de mai ce qui explique les résultats de 2019 où seulement 5 papillons avaient été observés en raison d'une date de stage trop tardive qui n'avait pas permis d'appréhender le pic de concentration des papillons.

La recapture a permis de retrouver 28 spécimens, le temps entre deux recaptures varie entre 0 et 12 jours. Ce dernier papillon a été prélevé une première fois le 20 mai et recapturé le 1^{er} juin. En moyenne, la recapture a lieu 4 jours après la première capture. A partir du 25 mai, les papillons présentent des ailes abîmées, avec des portions d'ailes totalement décolorées voir des morceaux manquants.

Ces données devront être comparées au travail réalisé en 2011 afin d'affiner la connaissance sur cette population de Damier de la Succise.



Damier de la Succise

Phoque veau-marin :

La récolte de fèces de phoques sur les reposoirs de haute mer se poursuit afin de compléter les connaissances déjà acquises sur le régime alimentaire de l'espèce dans l'estuaire et la structure génétique du groupe. Un premier lot a été analysé cette année et un second est en cours de traitement.

Les résultats présentés dans cette étude confirment que le régime est largement dominé par le mulot avec 47,3% de la masse. Avec 23% de la biomasse ingérée, l'orphie apparaît aussi comme une proie recherchée par le phoque en baie des Veys. Cependant, on peut noter que les Pleuronectidés n'ont pas été retrouvés dans des proportions aussi importantes (seulement 3,7% en masse) que dans l'étude de 2010.

Dans le cadre des mesures compensatoires de l'installation du parc éolien offshore de Courseulles-sur-Mer un programme de recherche a été initié. Il vise à vérifier le comportement des animaux en phase préalable et pendant les travaux, puis en phase d'exploitation du parc. Il prévoit une première opération de capture d'une quinzaine d'animaux qui sera équipée, après biométrie et prélèvements biologiques, de balises du type FastLock/DTag.

La tutelle scientifique est assurée par l'Université de La Rochelle (Cécile Vincent).

La première opération a été réalisée du 12 au 14/10/2020 avec la capture de 8 animaux, dont 7 ont été équipés.

Phragmite aquatique :

Pas d'information récoltée à la date de rédaction de ce bilan.

Tarier des prés et Bergeronnette flavéole

Pas d'information récoltée à la date de rédaction de ce bilan.

Dortoirs de hérons :

Lors de l'hiver 2019-2020, 22 dortoirs de « hérons blancs » (héron garde-boeufs, aigrette garzette, grande aigrette, spatule blanche et ibis falcinelle) ont été recensés.

- Héron garde-boeufs : 1200 à 1850 individus. L'effectif a augmenté de 70 % par rapport à l'an passé !
- Aigrette garzette : 220 à 520 individus ; l'effectif global n'a pas progressé entre les deux années.
- Grande aigrette : 85 à 170 individus. La moyenne des dénombrements de 2018/19 et 2019/20 fait apparaître une nette progression de 23 %.
- Spatule blanche : L'espèce est maintenant régulière en hivernage : 26 en 2019-20, une vingtaine l'an passé.
- Ibis falcinelle : depuis l'hiver 2017/18 l'espèce n'a pas réellement hiverné et n'a pas été revue en période hivernale.



Hérons garde-boeufs

Limicoles côtiers :

La Réserve Naturelle du Domaine de Beauguillot est partenaire technique du projet porté par l'Observatoire du Patrimoine Naturel Littoral (RNF- AFB), qui vise à tester un protocole de caractérisation et de suivi des principales zones d'alimentation sur le domaine intertidal des limicoles côtiers en hivernage et des interactions avec les activités humaines.

Sur la réserve naturelle, une première campagne de terrain avait été effectuée sur toute la partie maritime, pendant l'hiver 2018-2019. Pour affiner les résultats et confirmer la répliquabilité du protocole, une seconde campagne de terrain a été effectuée pendant l'hiver 2019-2020. En raison d'un mouvement de personnel au sein de RNF, les résultats

de cette 2^{ème} campagne de terrain sont restés en attente d'analyse.

En parallèle, une étude équivalente à l'échelle de l'ensemble de la baie des Veys mais avec un protocole allégé (positionnement des oiseaux à vue sur orthophoto-plan et non grâce à un télémètre / comptage limité à 2h avant la basse-mer) a été entamée lors de l'hiver 2020-2021. Les résultats sont en cours d'analyse.

Sarcelle d'hiver :

Un programme de baguage, lancé en 2002 par l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage (ONCFS) et le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), vise à mieux comprendre la stratégie d'hivernage de la Sarcelle d'hiver sur le territoire national mais également au niveau local (unité fonctionnelle). La Réserve Naturelle de Beauguillot participe à ce programme depuis 2007.

60 Sarcelles d'hiver ont été baguées pendant l'hiver 2019-2020, dont 30 oiseaux équipés de selles nasales. Parmi les contrôles hors de la réserve naturelle, on peut mentionner 3 contrôles en Grande Bretagne, dont 2 se rapportant à un même oiseau, un contrôle en Espagne d'un oiseau qui sera ensuite revu sur la réserve naturelle et 2 contrôles sur des sites voisins (ENS des Ponts d'Ouve et RCFS des Bohons).

Pour la saison de chasse 2019-2020, le nombre total de reprises est de 13 oiseaux bagués sur la réserve et tués en France : 1 dans le Nord, 1 dans le Pas-de-Calais, 1 dans la Somme, 2 dans le Calvados et 8 dans la Manche, dont 7 sur le secteur Baie des Veys-Marais de Carentan.

Coût 2020

non évalué

Financement

Agence de l'Eau Seine-Normandie, Conseil Régional, Europe (FEADER), Etat

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'espèces ou groupes d'espèces concernées : 8



Fiche mesure 33 :

Poursuivre la mise en place des exclos pour les toiles communautaires du Damier de la Succise

Description

Des opérations de mise en défens des toiles communautaires ont été mises en place sur les principales stations de l'espèce en collaboration avec les exploitants agricoles.

Cela permet de préserver les toiles de leur destruction par la fauche. Les toiles se déplaçant d'une année sur l'autre, les exclos bougent de la même manière, permettant

ainsi leur entretien et un bon développement de la Succise.

En 2020, 70 % des toiles l'Adriennerie et 27 % de celles de St-Georges de Bohon ont bénéficié d'une mise en exclos.

Coût 2020

Non évalué

Financement

Etat (dotation RNN)

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de sites : 2

Surfaces mises en défens : non renseigné



Fiche mesure 34 :

Rechercher et gérer des biotopes relais pour favoriser les échanges entre populations de Damier de la Succise

Description

La Sablière de Selsoif riveraine de la population de l'Adriennerie doit dans le cadre de ses mesures compensatoires mettre en œuvre une gestion favorable au Damier de la Succise sur des parcelles situées entre l'Adriennerie et la sablière. Ces parcelles ont été choisies car la reproduction du papillon y a été observée entre 2003 et 2006. Trois modalités sont testées sur des placettes d'environ 1000 m² :

- fauche haute (8 à 10 cm),
- fauche très tardive (fin d'été),
- fauche une année sur deux.

Aucune ponte n'a pu être détectée sur ce site depuis 2006, malgré la présence avérée d'adultes.

Coût 2020

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de sites : 1

Surface : non renseigné



Fiche mesure 35 :

Animer une réflexion prospective sur l'évolution du trait de côte

Description

Définition des systèmes d'endiguement de la côte Est

Pas d'information récoltée à la date de rédaction de ce bilan.



Ilot de crépidule en formation – Anse du Cul du loup

Projet "Notre littoral demain – Côte Est Cotentin »

La CCBDC et la CAC, avec l'appui du Parc, ont lancé en septembre 2017 pour 2 ans, le projet «Notre Littoral... Demain? Côte Est Cotentin».

Le séminaire de restitution du projet aux élus de l'Est Cotentin s'est tenu le 10 janvier 2020.

Le départ du chargé de mission et la crise sanitaire liée au COVID ont repoussé la mise en route d'une suite à ce projet.

Projet de recherche « Rivages normands 2100 »

L'OSUR (Observatoire des Sciences de l'Univers de Rennes) et la DREAL ont lancé en partenariat avec des collectivités locales et l'AESN, un projet de recherche ayant pour objectif de proposer des stratégies réalistes d'adaptation des activités socio-économiques sur le littoral pour répondre aux impacts du changement climatique.

Il repose sur l'étude de sites de référence, sélectionnés pour leurs caractéristiques hydrologiques et socio-économiques. Parmi les sites retenus, une zone atelier concerne les marais du Cotentin, avec l'implantation et le suivi de 8 piézomètres, avec l'appui de la CC BDC et de la ville de Carentan-les-Marais

Les piézomètres ont commencé à être implantés en 2020.

Coût 2020

Non évalué

Financement

Non évalué

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de réunions : non recensé



Fiche mesure 36 :

Poursuivre les suivis biologiques et sédimentaires du littoral

Description

L'évaluation de l'état écologique des eaux marines constitue une obligation communautaire au titre de la Directive Cadre Stratégique sur le Milieu Marin. L'évaluation des pressions et de l'état écologique des eaux marines réalisé en 2018 est accessible ici : <https://dcsmm.milieufrance.fr/Le-Plan-d-Action-pour-le-Milieu-Marin/Cycle-2-2018-2024/Consultation-des-documents-de-l-evaluation-du-Cycle-2>.

Les programmes de surveillance adoptés en 2015 devraient être révisés en 2021 via l'adoption des dispositifs de suivi des documents stratégiques de façades.

Coût 2020

Non évalué

Financement

Agence de l'Eau Seine-Normandie, Agence Française de la Biodiversité, Conseil Régional,



Fiche mesure 37 :

Organiser la fréquentation sur les sites littoraux sensibles

Description

De nombreux panneaux « Gravelot à collier interrompu » ont bien été installés en haut de plage sur les principaux secteurs mais, au vu des traces laissées par le piétinement, le public les a totalement ignorés...

Plusieurs mois de tempêtes entre décembre et avril ont apporté une grande quantité de macro-déchets sur les plages, phénomène d'une ampleur non observée depuis un bon nombre d'années. L'absence de collectes manuelles standardisées suite au confinement de mars à mai, a conduit à des collectes individuelles sauvages en haut de plage en période de reproduction. Sur la plage de Géfosse-Fontenay, on notait aussi fin avril, plus de 1000 poches à huîtres sur plusieurs kilomètres, dont une bonne partie plus ou moins ensablées.

Fin 2020, une partie du nouveau conseil municipal d'Aumeville-Lestre a contesté une partie des aménagements mis en place en 2018. Une réunion sur le terrain a été organisée avec la DDTM et le Pnr afin d'expliquer le cadre réglementaire et les objectifs des aménagements.

Coût 2020

Non évalué

Financement

Agence de l'Eau Seine-Normandie/Europe

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'aménagements : /

Linéaire de côte concerné : /



Fiche mesure 38 :

Pérenniser le ramassage manuel sélectif des macro déchets du littoral

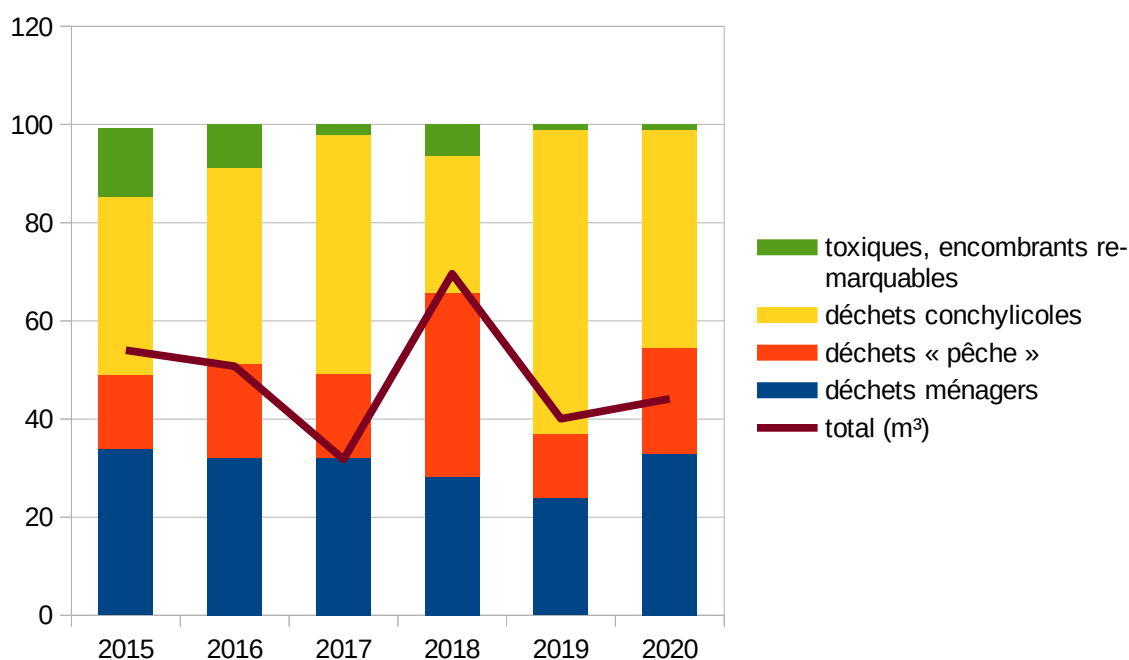
Description

Le protocole suivant est mis en œuvre depuis plusieurs années sur le littoral de la côte Est (15,5 km sur 19 km de plage totaux) :

- ➔ ramassage complet après la marée d'équinoxe de printemps,
- ➔ pendant le printemps et l'été, ramassage des macro-déchets d'origine humaine uniquement, sans passage sur le haut de plage.

Le ramassage n'a pu être effectué durant la période de confinement : seulement 16 ramassages sur les dix kilomètres de la plage entre le fort de Ravenoville et l'entrée de la réserve de Beauguillot ont été effectués de juin à octobre 2020.

43 m³ ont été mis en sacs et déposés en haut de plage soit 363 sacs. Le nombre de déchets est presque équivalent à l'année précédente, malgré le plus faible nombre de passages.



Evolution des volumes de déchets collectés – Communautés de Communes Baie du Cotentin

Pour le linéaire de l'ancienne Communauté de Communes de la région de Montebourg,

(intégrée à la Communauté d'Agglomération Le Cotentin) nous n'avons pas encore pu récupérer le bilan.

L'association Orchis a mis en place 19 bacs à marée sur le littoral entre Fontenay-sur-Mer et Barfleur, soit 4 concernant le site Natura 2000. Cette initiative intéressante demande à être complétée afin que les participants ne perturbent pas la nidification des gravelots à collier interrompu. Un premier contact avec Orchis a été pris par le GONm.

Orchis a également organisé en septembre un nettoyage avec le Comité Régional de la Conchyliculture. 27 professionnels et 25 bénévoles ont ramassés 15 m³ sur le littoral de Crasville.

Coût 2020

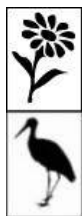
Donnée complète non récoltée

Financement

Agence de l'Eau Seine-Normandie

Indicateur de mise en œuvre

Linéaire de côte concerné : 15,5 km



Fiche mesure 39 :

Poursuivre les politiques d'acquisition foncière sur le littoral

Description

Les données foncières n'ont pas pu être actualisées à la date de rédaction de ce bilan.

Coût 2020

Non évalué

Financement

Non évalué

Indicateur de mise en œuvre

Surface acquise : Non évalué



Fiche mesure 40 :

Promouvoir les outils de maîtrise des rejets polluants (à travers les SAGEs)

Description

Suite des profils de vulnérabilité des zones de production de coquillages de la Baie des Veys

L'état des lieux des profils de vulnérabilité des zones de production conchylicoles de la Baie des Veys a été actualisé l'an passé.

Le Comité de pilotage interdépartemental baie des Veys, réuni en janvier 2021, a convenu de transmettre les programmes prévisionnels de travaux aux communautés de communes concernées afin d'alimenter leurs réflexions sur le sujet.



Conchyliculture - Utah-Beach

Projet de recherche pour l'expérimentation de méthodes d'évaluation de l'origine de la contamination des coques de la baie des Veys.

L'Université de Rouen a réalisé un travail sur site destiné à tester des méthodes d'évaluation de l'origine des contaminations dans les coques (humaine versus bovine). Ce travail n'est actuellement pas finalisé.

Projet « zones humides, agriculture et territoire » sur les bassins versants de la Douve et la Taute :

Ce projet a été interrompu.

Coût 2020

Non évalué

Financement

Collectivités, Agence de l'Eau Seine-Normandie

Indicateur de mise en œuvre

Prise en compte dans les documents de planification et de gestion de l'eau : oui



**Fiche mesure 42 :
Aménager pour restaurer/améliorer des gîtes de
chauves-souris en milieu bâti**

Description

Une colonie de Petit Rhinolophe est connue à la confluence des vallées du Merderet et de la Douve.

Un projet de restauration du bâtiment a été élaboré l'an passé.

Une partie des travaux doit être prise en charge au titre d'un contrat Natura 2000 validé cette année ; le restant des travaux est pris en charge par le propriétaire.

Les travaux doivent débuter début 2021.

Coût 2020

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'aménagements : 0

Évaluation des incidences des projets

Il s'agit ici de faire état des projets ayant un impact potentiel ou avéré sur les sites et particulièrement ceux soumis à évaluation Natura 2000. Le Parc a été consulté sur les projets suivants :

- ✓ Renouvellement homologation circuit moto-cross Rauville la Place,
- ✓ Curage de portions de cours d'eau : 4 dossiers (ASA Douve, Taute, Ravenoville),
- ✓ Réfection d'un taret (ASA Ravenoville),
- ✓ Déplacement de poste de tir : 3 dossiers,
- ✓ Retournement de prairie : 1 dossier,
- ✓ PCAET du Bessin (SCOT Bessin),
- ✓ Vélo-route portion Grandcamp-Miasy – Pont du Vey (Conseil Départemental 14),
- ✓ Confortement voie ferrée à Montmartin en Graignes (SNCF).

Suivi des mesures compensatoires

Projet	Principaux engagements sur les sites Natura 2000	Etat d'avancement
Sablière de Selsoif	Fauche expérimentale en faveur du damier de la Succise	Mise en oeuvre
Tourbière de Baupte	Mise en œuvre d'une remontée progressive des niveaux d'eau	Mise en oeuvre
	Modelage de berges diversifiées	
	Création d'ilots	
	Mise en place d'au moins deux radeaux flottants	
Extension usine Isigny/ Ste-Mère 1	Création d'une mare	Pas d'informations
	Implantation d'une bande enherbée en bordure du site	
Extension usine Isigny/ Ste-Mère 2	Création d'une mare	Mise en oeuvre
	Décapage d'un remblais	

Récapitulatif budgétaire 2020

Intitulé	Maître d'ouvrage	Budget	Financeurs
Contractualisation MAEC (somme des contrats en cours)	CRN	Non renseigné	AESN/FEADER
Curage de mare RNNDB (contrat Natura 2000)	PNRMCB	1 680,00 €	AESN/FEADER
Travaux ENS Ponts d'Ouve (contrat Natura 2000)	PNRMCB	4 638,00 €	AESN/FEADER
Travaux RNN sangsurière (contrat Natura 2000)	PNRMCB	61 762,20 €	AESN/FEADER
Travaux RNNDB	PNRMCB	14 078,00 €	CELRL/MTEL/ FEADER
Autres travaux ENS ponts d'Ouve	PNRMCB	2 854,00 €	AESN/CD50/CRN
aménagement clôture, points d'eau basse-vire	SV	197 733,57 €	AESN
Travaux ENS Auxais	CD 50	6 534,00 €	CD 50/DREAL
Autres travaux RNR Taute	GONm	5 730,00 €	AESN/FEADER
Nettoyage de plages	CCBC	Non renseigné	CCBC/AESN
Nettoyage de plages	CAC	Non renseigné	CAC/AESN
Entretien courant remises anatisés	FDCM, SyMEL, PNRMCB	Non renseigné	AESN/MTE/CD50/ SyMEL
Entretien réseau AS	AS	Non renseigné	AS/AESN
Lutte collective Ragondin et rat musqué	FDGDON	Non renseigné	CD50/collectivités
Lutte Crassule de Helms et Jussie	SV	Non renseigné	AESN/FEADER
Lutte Myriophille du Brésil (amont)	CEN-NO	Non renseigné	AESN/FEADER/CRN/ Nature&Découvertes
Animation du programme et suivis (pour partie)	DREAL	77 441,00 €	AESN/FEADER
Suivi Phoque veau-marin	PNRMCB	7 680,00 €	MTE/FEADER
Suivi habitats biomorphosédimentaires	PNRMCB	9 000,00 €	AESN/FEADER
Indice Abondance Saumon	FDPPMA 50	Non renseigné	FDPPMA 50/FNPF/AESN/CRN
Suivi Claies de Vire	FDPPMA 50	Non renseigné	FDPPMA50/CD50/ CRN/AESN
Suivi oiseaux nicheurs	PNRMCB	31 663,00 €	MTE/FEADER

Programme d'action prévisionnel 2021

Intitulé	Maître d'ouvrage	Budget	Financeurs
Animation du programme et suivis (pour partie)	DREAL	72 711,00 €	MTE/FEADER
Entretien réseau de fossés, RNR Taute,	GONm	4 065,00 €	AESN/CRN/FEADER
Entretien mares RNN Beauguillot (contrat Natura 2000)	PNRMCB	1 680 €	AESN/FEADER
Travaux ENS des Ponts d'Ouve (contrat Natura 2000)	PNRMCB	1 988,00 €	AESN/FEADER
Restauration ENS Auxais/Roselière des Rouges-Pièces	CD50	Non renseigné	MTE/CD50
Coupe peupliers RCFS Bohons (Contrat Natura 2000)	FDCM	30 140,00 €	MTE/FEADER
Restauration gîte Petit Rhinolophe Picauville (Contrat Natura 2000)	Propriétaire	53 245,00 €	MTE/FEADER
Entretien réseau AS	AS	220000 €	AS/AESN
Lutte collective Ragondin et rat musqué	FDGDON	Non renseigné	AESN/CD50/collectivités
Lutte Myriophille du Brésil	AS Douve	25761 €	CRN/FEADER
Lutte Crassule de Helms	SV	Non renseigné	?
Lutte jussie	SV		?
Nettoyage de plages	CAC/CCBC	Non renseigné	AESN
Entretien courant remises anatisés	FDCM, SyMEL, PNRMCB	Non renseigné	AESN/MTE/CD50/SyMEL
Suivi Phoque veau-marin	PNRMCB	7 680,00 €	MTE/FEADER
Suivi habitats biomorphosédimentaires	PNRMCB	9 000,00 €	AESN/FEADER
Suivi Claires de Vire	FDPPMA 50	Non renseigné	FDPPMA50/CD50/CRN/AESN
Indice Abondance Saumon	FDPPMA 50	Non renseigné	FDPPMA 50/FNPF/AESN/CRN
Suivi limicoles côtiers et anatisés	PNRMCB	Non renseigné	MTE
Suivi oiseaux nicheurs	PNRMCB	36 000,00 €	MTE/FEADER
Etude faune aquatique Tourbière de Baupte	PNRMCB	31 872,00 €	MTE/FEADER
Etude limicoles et benthos à marée basse	OFB	Non renseigné	MTE
Acquisitions Utah Beach	CELRL	Non renseigné	CELRL
Acquisitions ENS Aumeville/Auxais/Roselière des Rouges-Pièces	CD50	Non renseigné	CD50

AESN : Agence de l'Eau Seine-Normandie, **AS** : Association Syndicale de Bas-Fonds, **CAC** : Communauté d'Agglomération Le Cotentin, **CCBC** : Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, **CD** : Conseil Départemental, **CELRL** : Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, **ENS** : Espace Naturel Sensible, **FDCM** : Fédération Départementale des chasseurs de la Manche, **FDGDON** : Fédération de défense contre les Organismes Nuisibles, **FDPPMA** : Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, **FEADER** : Fond Européen Agricole pour le Développement Rural, **FNPF** : Fédération Nationale pour la Pêche en France, **GEMEL** : Groupe d'Etude des Milieux Estuariens et Littoraux, **GONm** : Groupe Ornithologique Normand, **MAEC** : Mesure

AgroEnvironnementale et Climatique, **MTE** : Ministère de la Transition Ecologique, **PNRMCB** : Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, **RNR** : Réserve Naturelle Régionale, **SV** : Syndicat pour la Vire, **SyMEL** : Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche

Crédits photo : Emmanuelle BOUILLON, Laurent BOUYER, Thomas CHEYREZY, Nicolas FILLOL, Anthony HEROUARD, Jean-Marc LEFEVRE, MN'Eau, Justine ROY, Emmanuel SCHMITT